

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

**MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS**

## Rédaction

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

## Photos

Couverture : M<sup>me</sup> Caroline Olivier, le Pinnacle

1. L'organisation : M<sup>me</sup> Krystina Sauvageau, pépinière de Berthier
2. Les résultats : M<sup>me</sup> Cathy Baron, Saint-Zénon
3. Les ressources utilisées : M. Simon Auclair, Kegaska
4. Annexes — Autres exigences : M<sup>me</sup> Krystina Sauvageau, Lac-Bouchette
5. Annexes : M. Stéphane Morneau, l'île Brion

## Pour plus d'information

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, C-402

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600

Sans frais : 1 866 248-6936

Courriel : [renseignements@mrnf.gouv.qc.ca](mailto:renseignements@mrnf.gouv.qc.ca)

Site Web : <https://www.Québec.ca/gouvernement/ministere/ressources-naturelles-forets/publications>

Dépôt légal – Octobre 2025

Rapport annuel de gestion 2024-2025 – Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-01420-6 (version imprimée)

ISBN : 978-2-555-01419-0 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2025

# MESSAGE DU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



## **Madame Nathalie Roy**

Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport rend compte des activités ainsi que des résultats obtenus par le Ministère dans la réalisation de sa mission de mise en valeur durable de nos forêts, de nos minéraux et de notre territoire.

Dans le secteur forestier, l'exercice de réflexion sur l'avenir de la forêt mené jusqu'en avril 2024 avec toutes les parties prenantes a confirmé la nécessité de moderniser le régime forestier québécois.

Parmi nos autres réalisations marquantes, nous avons lancé, avec nos partenaires de la forêt privée, trois chantiers pour appuyer leur développement. Nous avons également conclu une importante entente avec le gouvernement fédéral, dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres, pour appuyer de nouveaux projets de plantation d'arbres. Enfin, nous avons déposé à l'Assemblée nationale le Bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts pour la période 2018-2023, qui présente nos initiatives pour soutenir le milieu forestier.

Le secteur minier n'est pas en reste. La Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, adoptée en novembre 2024, vient moderniser le régime minier en misant sur un développement harmonieux de l'activité minière ainsi que sur une valorisation et une gestion responsable des ressources minérales, y compris des minéraux critiques et stratégiques. La Feuille de route 2024-2025 pour un développement harmonieux et responsable de l'activité minière a également été rendue publique. L'acceptabilité sociale, la participation des communautés locales et la maximisation des retombées économiques sont au cœur de ces initiatives.

Dans le cadre du Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026, le Ministère a poursuivi ses interventions de nettoyage et de réhabilitation des sites et des dépotoirs illicites. Cette année, 314 dépotoirs ont été nettoyés. Les lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État ont également été dévoilées en septembre 2024.

Le secteur de l'information géospatiale, également très actif, a mis en ligne plusieurs outils destinés à ses partenaires et au public, dont le Géoportail des acquisitions en information géospatiale, le Portrait de l'écosystème géospatial au Québec et la Cartographie de l'occupation des terres du Québec.

Je remercie chaleureusement toutes les équipes du Ministère qui ont contribué aux réalisations présentées dans ce rapport annuel. Je salue leur engagement, leur compétence et leur professionnalisme.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

**Jean-François Simard**

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Québec, octobre 2025

# MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



## **Monsieur Jean-François Simard**

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Monsieur le Ministre,

Je vous présente le Rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, qui témoigne des activités accomplies durant l'exercice 2024-2025, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris pour cet exercice dans le cadre du Plan stratégique 2023-2027, de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens ainsi que du Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Ministère. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles et respecte toutes les exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Le Ministère s'assure de s'adapter aux nouvelles tendances qui façonnent le monde d'aujourd'hui. Nos choix de gestion des ressources naturelles et humaines reflètent, d'une part, notre volonté d'assurer une gestion durable des ressources et du territoire pour contribuer à la vitalité économique de toutes les régions du Québec et, d'autre part, notre engagement à l'égard des objectifs d'équité et d'égalité en emploi.

Ces réalisations ne seraient pas possibles sans le dévouement et l'efficacité de tous les membres de notre personnel. Leur sens du service public, leur compétence et leur professionnalisme permettent à notre organisation de continuer d'accomplir sa mission, chaque jour, avec succès.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

## **Anne Racine**

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts  
Québec, octobre 2025

# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

---

Nous déclarons que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

## **Anne Racine**

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts

## **Stéphanie Cashman-Pelletier**

Sous-ministre associée à l'Infrastructure foncière  
et à l'Information géospatiale

## **Valérie Lévesque**

Sous-ministre associée aux Services à la gestion

## **Jean-François Béland**

Sous-ministre associé aux Forêts

## **Lucie Ste-Croix**

Sous-ministre associée au Territoire  
et aux Affaires stratégiques

## **Ian Morissette**

Sous-ministre associé aux Mines

## **Martin Breault**

Sous-ministre associé aux Opérations régionales

## **Louis Pelletier**

Forestier en chef

Québec, octobre 2025

# RAPPORT DE VALIDATION

---

## **Madame Anne Racine**

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 incombe à la direction du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne par intérim,

## **Olivier Guimont-Marceau**

Québec, octobre 2025



# TABLE DES MATIÈRES

1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	6
2. LES RÉSULTATS	13
2.1 Plan stratégique	13
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	26
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	31
3.1 Utilisation des ressources humaines	31
3.2 Utilisation des ressources financières	35
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	37
4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES	39
4.1 Gestion des effectifs	39
4.2 Développement durable	40
4.3 Occupation et vitalité des territoires	48
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	51
4.5 Accès à l'égalité en emploi	52
4.6 Allègement réglementaire et administratif	56
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	61
4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	62
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	64
4.10 Politique de financement des services publics	65
4.11 Gestion du Bureau de mise en marché des bois	65
4.12 Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec	68
5. ANNEXES	69
Annexe 1 – Revenus de tarification, coûts et degrés de financement atteints	69
Annexe 2 – Occupation et vitalité des territoires	72





# 1. L'ORGANISATION

## 1.1 L'organisation en bref

### Mission

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a pour mission d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et du territoire pour contribuer à la vitalité économique de toutes les régions du Québec.

### Vision

Offrir des solutions de décarbonation de l'économie grâce à notre expertise des ressources naturelles.

### Valeurs

- **Collaboration** : Agir ensemble, avec et pour les collectivités.
- **Compétence** : Mettre notre expertise au service du bien commun.
- **Innovation** : S'engager dans une recherche constante de création de valeur pour notre clientèle et nos partenaires.
- **Respect** : Agir avec considération à l'égard de toutes les personnes.

### Domaines d'activité

#### Territoire

**Le territoire public couvre 92 % de la superficie du Québec.**

Il s'agit d'un patrimoine collectif inestimable dont la mise en valeur et la protection contribuent largement à la prospérité et au bien-être des collectivités et de la population en général. Le territoire regorge de ressources naturelles essentielles au développement de la société. Il est fréquenté par la population pour des activités récréatives telles que la villégiature, la chasse et la pêche, ainsi que par les Autochtones pour des activités traditionnelles.

Le territoire privé couvre 8 % du territoire québécois et compte environ 4,6 millions de lots dans le cadastre du Québec. La valeur totale des actifs immobiliers, notamment des terrains et des immeubles résidentiels, commerciaux ou industriels inscrits au rôle d'évaluation foncière sur lesquels repose l'économie du Québec, est de près de 2 000 milliards de dollars.

## Forêts

**Le secteur forestier occupe le 3<sup>e</sup> rang de l'activité économique manufacturière québécoise.**

Son dynamisme est perceptible dans toutes les étapes de production (aménagement des forêts, récolte, transport du bois, scieries, placage, contreplaqués, cogénération, pâtes et papiers, etc.) et dans toutes les régions du Québec. Le secteur forestier génère un produit intérieur brut (PIB) de plus de 6 milliards de dollars par année au Québec et assure le maintien de plus de 57 000 emplois directs pour des retombées dans plus de 900 municipalités, soit 83 % des municipalités québécoises.

## Mines

**Le Québec détient l'offre de minéraux la plus diversifiée au Canada.**

Le Québec possède un important potentiel minéral dont l'exploitation correspond au cinquième de la production minière canadienne. Les ressources qu'on y exploite sont les plus diversifiées au Canada, avec la production et la valorisation d'une trentaine de substances.

De plus, l'industrie minière du Québec a généré en 2024 un PIB de 6,1 milliards de dollars et, en 2023, elle comptait plus de 16 200 emplois directs en exploitation minière seulement. Joueur majeur à l'échelle canadienne, le Québec représente près de 21 % du PIB lié au secteur minier canadien et environ 0,3 % du PIB total canadien.

## Parties prenantes

**Des liens partout au Québec**

Les parties prenantes avec lesquelles le Ministère entretient des relations se répartissent dans toutes les régions administratives du Québec. Ces parties prenantes comprennent, notamment, les groupes suivants :

- les citoyens;
- les villégiateurs;
- les municipalités, les communautés métropolitaines, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés locales;
- les titulaires de droits fonciers, miniers et forestiers;
- les professionnels du domaine foncier et des ressources minérales et forestières : arpenteurs-géomètres, évaluateurs agréés, avocats, notaires, huissiers de justice, courtiers, architectes, ingénieurs, ingénieurs forestiers, géologues, bureaux d'experts-comptables, fiscalistes, firmes d'analyse financière, etc.;
- les promoteurs de projets industriels ou commerciaux actifs sur le territoire public;
- les promoteurs ainsi que les sociétés d'exploration et d'exploitation minières;
- les associations professionnelles des domaines minier, foncier et forestier;
- les organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- l'Union des municipalités du Québec;
- les associations récréatives (villégiateurs, motoneigistes, etc.);
- les ordres professionnels (arpenteurs-géomètres, avocats, évaluateurs agréés, géologues, ingénieurs, ingénieurs forestiers et notaires);
- les ministères et organismes (MO) du Québec;

- les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux;
- les arpenteurs généraux des autres provinces;
- les forums intergouvernementaux (Conseil canadien de géomatique, Conseil canadien des ministres des forêts, Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines);
- les entreprises de l'industrie des produits forestiers : secteurs du sciage, des pâtes et papiers et des bioproduits, des panneaux, de la bioénergie et des autres produits de deuxième et de troisième transformation du bois;
- les associations et les regroupements liés à l'industrie des produits forestiers et aux industries connexes;
- les Producteurs et productrices acéricoles du Québec;
- les équipementiers;
- les utilisateurs de la forêt et du territoire public;
- les enchérisseurs;
- la Fédération des producteurs forestiers du Québec, les syndicats et les offices de producteurs forestiers;
- l'organisme Groupements forestiers Québec et les groupements forestiers;
- la Fédération québécoise des coopératives forestières et les coopératives forestières;
- les entreprises et les associations de travailleurs sylvicoles;
- l'Association québécoise des entrepreneurs forestiers;
- l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec;
- le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois);
- les conseillers forestiers exerçant leurs activités en forêt privée;
- l'Association minière du Québec;
- l'Association de l'exploration minière du Québec;
- les nations, communautés et organisations autochtones;
- Ressources naturelles Canada;
- les groupes environnementaux;
- les établissements d'enseignement et de recherche et les centres collégiaux de transfert de technologie.

Le Ministère a également des délégataires pour certains services sous sa responsabilité. Ces délégataires sont, notamment :

- les agences régionales de mise en valeur des forêts privées;
- les bureaux d'enregistrement des producteurs forestiers;
- les conseils de bande autochtones;
- les MRC et les municipalités;
- la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)<sup>1</sup>;
- la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM);
- Rexforêt;
- les dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques et cartothèques).

---

1. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, date depuis laquelle la SOPFEU relève du ministre de la Sécurité publique.

## Structure organisationnelle

Au 31 mars 2025, la structure administrative du Ministère est composée de sept secteurs :

- Forestier en chef<sup>2</sup>;
- Forêts;
- Infrastructure foncière et information géospatiale;
- Mines;
- Opérations régionales;
- Services à la gestion;
- Territoire et affaires stratégiques.

Elle compte également le Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général, la Direction générale de la gouvernance et de la performance ainsi que la Direction de l'audit interne. De plus, le Ministère comprend la Direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et la Direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif.

## Chiffres clés



**2 828**

Effectif du ministère des Ressources naturelles et des Forêts au 31 mars 2025.



**2 078,3 M\$**

Dépenses du Ministère et de ses fonds spéciaux au 31 mars 2025.



**92 %  
du territoire est public**

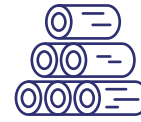
Le Québec couvre 1,7 Mkm<sup>2</sup> avec plus de 12 000 km de frontières. De cette superficie, 92 % font partie du domaine de l'État. Près de 49 000 droits d'utilisation des terres publiques sont accordés à des citoyens et des citoyennes ainsi qu'à des organismes.

2. La fonction de Forestier en chef revêt un caractère distinctif en raison du statut d'indépendance que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre V) lui accorde. Ainsi, le Forestier en chef produit ses rapports et rend ses décisions sans ingérence tout en produisant, entre autres choses, son propre rapport d'activité et son plan stratégique.



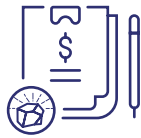
**6,1 G\$**  
**produit intérieur brut (PIB)**  
**pour le secteur minier**

Le secteur minier a généré 6,1 G\$,  
soit 1,4 % du PIB du Québec en 2024.



**6,6 G\$**  
**produit intérieur brut (PIB)**  
**pour le secteur forestier**

Le secteur forestier a généré 6,6 G\$,  
soit 1,5 % du PIB du Québec en 2024.



**335 638**

Droits exclusifs d'exploration actifs  
au 31 mars 2025.



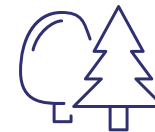
**1 979,0 G\$**

Valeur des propriétés inscrites au Registre  
foncier du Québec en 2025.



**De 130 à 140 millions**  
**de plants**

Nombre de plants destinés annuellement  
au reboisement des forêts publiques  
et privées afin d'assurer la croissance de ces  
dernières et la valorisation des produits que  
l'on en tire.



**34,1 Mm<sup>3</sup>**  
**bruts**

Possibilités forestières par année  
pour la période 2023-2028, en vigueur  
le 1<sup>er</sup> avril 2025, en ce qui concerne les forêts  
publiques.

## 1.2 Faits saillants

### Publication du Bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts 2018-2023

#### L'aménagement durable des forêts : des progrès et des défis

Le Bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts 2018-2023 a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 5 décembre 2024. Le Bilan souligne l'importance du secteur forestier pour le développement économique du Québec et de ses régions. Il met de l'avant diverses initiatives mises en place pour soutenir le milieu forestier, dont l'adoption de la Politique de consultation en matière d'aménagement et de gestion du milieu forestier et de la Politique d'intégration du bois dans la construction, le lancement du Plan directeur pour le développement de l'acériculture en forêt publique ainsi que la mise en œuvre de diverses mesures pour améliorer l'environnement d'affaires et la compétitivité des industries. Il fait aussi ressortir les progrès observés au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne la productivité des forêts. Par ailleurs, à l'échelle du Québec, la récolte de bois respecte la possibilité forestière calculée par le Forestier en chef, assurant ainsi la durabilité de la ressource. Le Rapport d'activités du Forestier en chef fera état de la situation.

### Consultations sur l'avenir de la forêt

#### 40 organismes, 12 tables régionales, une rencontre nationale

En avril 2024 s'est conclue la démarche de consultation des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt par la tenue d'une rencontre nationale. Pour l'occasion, les représentants de près de 40 organismes nationaux étaient réunis à Québec afin de discuter de solutions entourant l'avenir de la forêt au Québec, notamment son aménagement, ses retombées socioéconomiques et son utilisation par un nombre croissant d'acteurs. Les pistes de solutions sur lesquelles les intervenants ont été appelés à se prononcer s'inspiraient des propos recueillis lors des 12 tables régionales qui se sont tenues partout au Québec dans le cadre de la démarche.

#### Une démarche de consultation publique

Au total, environ 500 personnes ont participé aux tables régionales qui réunissaient des intervenants locaux, aux rencontres spécifiques avec les communautés autochtones et à la rencontre nationale. Parmi les intervenants rencontrés, mentionnons le milieu municipal, l'industrie forestière, les centres de recherche, les universités, les organismes fauniques, les groupes environnementaux, les acteurs de la forêt privée, les syndicats de travailleurs, les acériculteurs, etc. Par ailleurs, plus de 500 questionnaires en ligne et 175 mémoires ont été soumis par des citoyens, des communautés autochtones ou des organismes. Les cinq thèmes abordés dans le cadre de la démarche ont tous fait l'objet de commentaires nombreux et diversifiés, représentant les différentes perspectives sur la forêt. Le rapport synthèse de la démarche de consultation, diffusé le 28 juin 2024, confirmait la nécessité de moderniser le régime forestier.

Un total de 18 rencontres particulières avec des partenaires clés ainsi que les ministères concernés par la modernisation du régime forestier ont permis des échanges constructifs.

# Dynamiser la contribution de la forêt privée à la filière forestière

## Lancement de trois chantiers stratégiques

À l'occasion de la Table nationale sur la forêt privée tenue le 15 janvier 2025, le Ministère a annoncé la mise en place de trois chantiers visant à mobiliser l'ensemble des partenaires de la forêt privée dans la recherche de solutions pour répondre à la vision et au constat concernant la forêt privée dévoilés à la suite des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt.

Ces chantiers porteront sur les sujets suivants :

- l'organisation en forêt privée;
- la mobilisation des bois;
- l'engagement des propriétaires forestiers.

Après la rencontre de démarrage avec les intervenants de la forêt privée, un premier atelier d'échange a eu lieu dans le cadre du chantier portant sur l'engagement des propriétaires. Les trois chantiers seront menés à terme en 2025-2026.

## Investissements en sylviculture

### Accord de contribution avec Ressources naturelles Canada dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres

Grâce à des discussions soutenues entre Ressources naturelles Canada (RNCan) et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), les gouvernements ont convenu d'une entente dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres, dans le respect du champ de compétence exclusif du Québec en matière d'aménagement et de gestion des forêts sur son territoire.

Le gouvernement du Canada s'engage ainsi à verser la somme de 220 M\$ pour appuyer un projet du MRNF visant le reboisement en contexte de perturbations naturelles et le reboisement de sites improductifs. Plus précisément, ce projet consiste à planter jusqu'à 102,8 millions de plants dans les forêts privées et publiques du Québec d'ici 2031 et à en effectuer le suivi pour assurer la survie des plants reboisés.

## Adoption de la Loi modifiant la loi sur les mines et d'autres dispositions

La Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions (2024, ch. 36), la loi 36, a été sanctionnée le 29 novembre 2024, date d'entrée en vigueur des modifications, sauf exception. Celle-ci modernise le régime minier en misant sur un développement harmonieux de l'activité minière ainsi que sur une gestion responsable des ressources minérales. Elle vise également à valoriser le potentiel minéral québécois, particulièrement les minéraux critiques et stratégiques, nécessaires à la transition énergétique et technologique, tout en adoptant et en respectant les meilleures pratiques de l'industrie minière. De plus, elle offre de la prévisibilité et de la stabilité aux entreprises minières ainsi que de la transparence au milieu municipal, aux citoyens et citoyennes et aux communautés autochtones qui accueillent de nouveaux projets miniers.

Les mesures phares de la loi 36 visent à :

- soustraire à l'activité minière les terres privées et les périmètres d'urbanisation libres de droits miniers, sauf en cas d'exception, pour améliorer la conciliation des usages du territoire;
- assujettir tout nouveau projet minier à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour assurer une meilleure prévisibilité et une plus grande transparence afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets;
- renforcer les exigences en matière de restauration minière afin d'éviter l'augmentation du passif environnemental minier de l'État;
- contrôler davantage l'accès aux ressources minérales pour freiner la spéculation et favoriser l'émergence de réels projets miniers;
- simplifier les procédures administratives pour les entreprises afin de faciliter la communication entre l'industrie et le gouvernement et de réduire les délais de traitement;
- favoriser la participation des communautés locales et autochtones dans l'élaboration de projets miniers pour encourager la transparence, l'échange d'informations et l'acceptabilité sociale des projets.

Le Ministère a amorcé la révision du Règlement sur les mines afin d'ajuster certaines dispositions et de clarifier la portée de nouveaux articles ajoutés à la Loi sur les mines. Ainsi, les modifications législatives et réglementaires permettront d'adapter le régime minier afin qu'il réponde aux enjeux actuels ainsi qu'aux défis futurs en matière de mise en valeur des ressources naturelles du Québec et qu'il contribue à maintenir le dynamisme du secteur minier pour les années à venir.

## Publication de la Feuille de route 2024-2025 pour un développement harmonieux et responsable de l'activité minière

La Feuille de route 2024-2025 pour un développement harmonieux et responsable de l'activité minière (Feuille de route) a été rendue publique le 13 janvier 2025 et se décline selon quatre axes d'intervention :

- 1- Une meilleure prévisibilité de l'activité minière
- 2- Une connaissance accrue du secteur minier
- 3- Des retombées pour les communautés locales et autochtones
- 4- Des pratiques exemplaires de protection de l'environnement

Une mesure phare de cette feuille de route est l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, qui vise à améliorer la cohabitation entre les activités minières et les autres usages du territoire, tout en prenant davantage en compte les répercussions environnementales. De nouvelles exigences concernent la délivrance des droits exclusifs d'exploration (auparavant nommés « claims ») afin d'améliorer le contrôle de la spéculation ainsi que les relations des promoteurs avec les communautés locales et autochtones.

En janvier 2025, le Ministère a mis sur pied un projet pilote portant sur la création d'un comité de maximisation des retombées économiques autour du projet Mines Gaspé du promoteur Métaux Osisko, à Murdochville, en Gaspésie. Le projet de Métaux Osisko a pour but de relancer, d'ici 2031, la mine de Murdochville et d'y mettre en valeur le cuivre, un minerai jugé critique et stratégique. Le comité de maximisation a pour mandat de favoriser les échanges entre les entrepreneurs locaux et le promoteur afin de soutenir des partenariats d'affaires.

# Déclaration d'intention entre les gouvernements du Québec et des Pays-Bas en matière de minéraux critiques et stratégiques

Le gouvernement du Québec et le gouvernement des Pays-Bas ont signé, le 4 mars 2025, une entente de collaboration visant à soutenir les initiatives et les échanges en matière de minéraux critiques et stratégiques (MCS).

Cette entente permettra l'échange d'information et la mise en place d'activités de réseautage pour évaluer et stimuler le potentiel d'intégration des secteurs minier et industriel liés aux chaînes de valeur de MCS entre le Québec et les Pays-Bas. Elle vise à faciliter la création de partenariats stratégiques entre les deux gouvernements, mais aussi entre les organismes publics, le secteur privé et la société civile, en vue de favoriser un développement économique et environnemental durable.

Sans exclure d'autres domaines importants de coopération d'intérêt commun, l'entente de collaboration entre le Québec et les Pays-Bas vise à prioriser les secteurs suivants en matière de MCS :

- Intégration de chaînes de valeur fiables;
- Recherche et développement;
- Innovation;
- Recyclage et économie circulaire;
- Chaînes de valeur durables et critères environnementaux, sociaux et de gouvernance plus stricts;
- Facilitation des investissements.

## Plan de mise en valeur du territoire public : des actions concrètes

Le Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026 vise un développement écoresponsable et la création de richesses pour les communautés locales et autochtones des terres du domaine de l'État sous l'autorité du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Les orientations du Plan font suite aux engagements gouvernementaux pris dans le cadre d'une tournée régionale tenue à l'automne 2020.

Structuré autour de quatre grands axes, le Plan de mise en valeur du territoire public établit 21 actions concrètes pour favoriser l'accessibilité des citoyens au territoire public, accroître la contribution au développement économique et à la vitalité des régions, promouvoir les actions écoresponsables et assurer une gestion transparente et concertée.

Voici quelques actions réalisées en 2024-2025 :

### **Diffusion des Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État (LDDV)**

Les LDDV, diffusées le 19 septembre 2024, encadrent le pouvoir du ministre au regard du développement de la villégiature et de l'octroi des baux associés. La planification du développement s'effectue par l'intermédiaire des plans régionaux de développement du territoire public, volet récréotourisme (PRDTP). Les LDDV remplacent le Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public publié en 1994 et présentent des modalités minimales communes à l'ensemble du Québec.

La mise à jour était nécessaire pour tenir compte notamment :

- de la demande accrue des citoyens pour l'accès au territoire et aux plans d'eau;
- des principes de développement durable;
- de la cohabitation entre les différents usages du territoire;
- de la protection de la richesse collective que constitue le territoire, notamment les lacs et les cours d'eau;
- des besoins de prévisibilité et d'arrimage des planifications territoriales;
- du rôle de délégué de la gestion foncière assumé par de nombreuses MRC.

### **Nettoyage de dépotoirs illicites**

Plusieurs initiatives permettent également au MRNF de poursuivre ses interventions de nettoyage et de réhabilitation des sites et des dépotoirs illicites, tout en améliorant ses pratiques. En 2024-2025, 314 dépotoirs illicites ont été nettoyés.

### **Révision des outils réglementaires et administratifs pour faciliter la consolidation du territoire des municipalités**

La Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal a été sanctionnée le 6 juin 2024.

Les articles 173 à 177 de cette loi ont amené des modifications et des ajouts à la Loi sur les terres du domaine de l'État (LTDE) pour permettre dorénavant au ministre des Ressources naturelles et des Forêts de soutenir le développement des collectivités et d'optimiser l'utilisation des terres du domaine de l'État. Ces modifications lui permettent de céder gratuitement à une municipalité des terres sous son autorité, ainsi que les bâtiments, les améliorations et les meubles qui s'y trouvent, à des fins de développement urbain.

## **L'information géospatiale, plus accessible**

En mai 2024, le Ministère annonçait la mise en ligne du Géoportail des acquisitions en information géospatiale, dans le cadre de l'initiative de mutualisation des acquisitions du Pôle d'expertise gouvernemental en information géospatiale. Ce nouvel outil permet non seulement de diffuser l'ensemble des projets planifiés pour l'acquisition de données en information géospatiale (LiDAR, photographie aérienne et imagerie satellitaire) des ministères et organismes, mais aussi de suivre leur état de réalisation. Il est présentement accessible à 11 organismes publics du gouvernement du Québec et permet une centralisation de l'information produite ainsi qu'une optimisation des ressources investies au niveau gouvernemental pour l'acquisition de données.

En juin 2024, le ministère du Conseil exécutif publiait les premières orientations spécifiques aux cartes interactives Web du Système de design gouvernemental. Élaborées en collaboration avec le Ministère, ces orientations visent à améliorer la compréhension et l'utilisation des cartes interactives par le grand public. Elles contribuent également à rendre les cartes plus accessibles, intuitives et homogènes. Il est important de rappeler que l'application du Système de design gouvernemental est obligatoire pour l'ensemble des ministères.

En novembre 2024, le Ministère rendait accessible au grand public le tout premier Portrait de l'écosystème géospatial au Québec. Ce mandat, confié à une firme externe, est le fruit d'une collecte de données sous forme d'entrevues téléphoniques qui se sont déroulées à l'été 2024. Au total, plus de 270 entrevues ont été réalisées auprès de différents acteurs de l'écosystème (entreprises, milieu de l'éducation et de la recherche, milieu

municipal, instances gouvernementales, milieu associatif, etc.). Ce portrait a permis de circonscrire l'influence du secteur d'activité de l'information géospatiale dans l'économie québécoise et de mieux connaître l'offre et les besoins de l'industrie en vue de dégager les possibilités de valorisation de cette information et de présenter le Ministère comme un allié stratégique dans ce domaine.

En janvier 2025, le Ministère mettait en ligne la Cartographie de l'occupation des terres du Québec. Ce nouveau produit cartographique représente la couverture biologique et physique de la surface terrestre et est issu d'un partenariat avec l'Université de Sherbrooke. Cette nouvelle cartographie combine l'imagerie satellitaire et l'intelligence artificielle. Elle appuiera notamment la prise de décisions en matière d'aménagement du territoire, de paysages et d'architecture dans le cadre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

La Table ministérielle en information géospatiale constitue un espace d'échanges stratégiques visant à renforcer la cohérence et l'efficacité en matière d'information géospatiale au sein du Ministère. Annoncée en mars 2024, elle regroupe les directeurs généraux de l'ensemble des secteurs du MRNF. La première année de travaux de la Table a permis de dresser un portrait des projets ministériels en information géospatiale, d'assurer un arrimage avec le Pôle d'expertise gouvernemental en information géospatiale ainsi que d'explorer le concept d'intelligence d'affaires.



## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique

#### Résultats relatifs au plan stratégique

#### Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027<sup>3</sup>

Enjeu 1 : Un environnement propice à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Orientation 1 : Appuyer les secteurs forestier et minier en vue de participer pleinement au développement économique

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
1.1 Stimuler l'apport des investissements dans l'économie des secteurs forestier et minier	1. Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets d'investissements industriels forestiers	1 : 3,5	1 : 4,5 (Atteinte)	<a href="#">16</a>
	2. Part des investissements privés dans l'exploration et la mise en valeur des MCS par rapport aux investissements totaux	27,1 %	35,7 % (Atteinte)	<a href="#">17</a>
1.2 Soutenir l'innovation industrielle	3. Nombre de projets innovants soutenus financièrement au bénéfice des secteurs forestier et minier	50	43 (Non atteinte)	<a href="#">18</a>

3. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Plan stratégique 2023-2027*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/plan-strategique/PL\\_strategique\\_2023-2027\\_MRNF.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/plan-strategique/PL_strategique_2023-2027_MRNF.pdf)].

## Orientation 2 : Miser sur un dialogue soutenu avec les communautés locales et autochtones

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
2.1 Favoriser l'acceptabilité sociale	4. Taux d'augmentation de la satisfaction des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement du Ministère	Aucune cible prévue	s. o.	<a href="#">18</a>
	5. Nombre de nouveaux projets d'aménagement public et communautaire soutenus par le Ministère en vue de favoriser l'accès au territoire public	20	28 (Atteinte)	<a href="#">19</a>
2.2 Accroître la collaboration avec les communautés autochtones	6. Proportion des communautés autochtones ayant accès à un mécanisme formel d'échange avec le Ministère	50 %	45 % (Non atteinte)	<a href="#">20</a>

## Orientation 3 : Contribuer à la transition vers une économie verte

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
3.1 Participer à la décarbonation de l'économie	7. Nombre de nouveaux projets d'exploration minière des filières de MCS soutenus financièrement par le Ministère	7	15 (Atteinte)	<a href="#">21</a>
	8. Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages ou moins au Québec	35 %	38 % <sup>4</sup> (Atteinte)	<a href="#">21</a>
	9. Nombre de nouveaux projets de bioénergie accompagnés par le Ministère	12	11 (Non atteinte)	<a href="#">22</a>

4. Les plus récentes données disponibles proviennent de l'année 2023.

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
3.2 Réduire l'empreinte environnementale	10. Proportion des sites miniers abandonnés, sous la responsabilité de l'État, dont les activités de caractérisation environnementale sont amorcées	60 %	67 % (Atteinte)	<a href="#">22</a>
	11. Nombre de projets soutenus de R et D en économie circulaire dans les filières de MCS	4	6 (Atteinte)	<a href="#">23</a>

#### **Orientation 4 : Renforcer la connaissance en appui à la gestion durable des ressources naturelles et du territoire**

Objectif	Indicateur	Cibles 2023-2025	Résultats 2023-2025	Page
4.1 Valoriser les connaissances géographiques	12. Nombre cumulatif de jeux de données ouvertes diffusés	8	18 (Atteinte)	<a href="#">23</a>

#### **Enjeu 2 : La performance organisationnelle et la qualité des services**

##### **Orientation 5 : Offrir une expérience bonifiée**

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
5.1 Faire participer la clientèle à l'évolution de nos services	13. Nombre de consultations effectuées auprès de la clientèle pour bonifier les services offerts	5	13 (Atteinte)	<a href="#">24</a>
5.2 Offrir une expérience employé mobilisatrice	14. Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience employé	70 %	79 % (Atteinte)	<a href="#">25</a>

# Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

## ENJEU 1 : UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

Orientation 1 : Appuyer les secteurs forestier et minier en vue de participer pleinement au développement économique

### OBJECTIF 1.1 : STIMULER L'APPORT DES INVESTISSEMENTS DANS L'ÉCONOMIE DES SECTEURS FORESTIER ET MINIER

**Contexte lié à l'objectif :** L'attractivité de l'environnement d'affaires joue un rôle majeur dans le développement des projets et la pérennité économique du secteur des ressources naturelles. En soutenant le financement de projets industriels forestiers, le Ministère contribuera à accroître la productivité du secteur, à moderniser les équipements et à diversifier le panier de produits ainsi qu'à convertir des procédés. La transformation du secteur forestier est nécessaire pour qu'il demeure un pilier du développement économique du Québec et de ses régions.

Le Québec recèle des indices qui confirment la présence de multiples minéraux sur son territoire. Par ses interventions d'encadrement et l'octroi de droits (permis et autorisations), le Ministère souhaite augmenter la part des investissements privés en exploration et en mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques (MCS).

**Indicateur 1 :** Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets d'investissements industriels forestiers

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	1 : 3,5	1 : 3,5	1 : 3,5	1 : 3,5
<b>Résultats</b>	1 : 2,4 (Non atteinte)	1 : 4,5 (Atteinte)		

#### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Les subventions accordées à même le Programme Innovation Bois entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025, qui totalisent 28,56 M\$, ont généré des investissements de la part des promoteurs et des partenaires de plus de 158 M\$, pour un total de 14 projets d'investissement acceptés.

**Indicateur 2 :** Part des investissements privés dans l'exploration et la mise en valeur des MCS par rapport aux investissements totaux

(Mesure de départ : 26,1 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	26,6 %	27,1 %	27,6 %	28,1 %
<b>Résultats</b>	32,9 % <sup>5</sup> (Atteinte)	35,7 % (Atteinte)		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Malgré un recul des dépenses en exploration et en mise en valeur, celles-ci sont demeurées relativement élevées en comparaison des données historiques. De plus, les dépenses en mise en valeur touchant les projets de MCS ont été les seules à augmenter par rapport à 2023.

### OBJECTIF 1.2 : SOUTENIR L'INNOVATION INDUSTRIELLE

**Contexte lié à l'objectif :** L'innovation est essentielle pour maintenir la compétitivité de l'économie du Québec. Elle permet aux entreprises de suivre l'évolution technologique mondiale et de s'y adapter afin de demeurer compétitives. Il est important que les entreprises exploitant les ressources naturelles du Québec demeurent compétitives pour maximiser les retombées pour tous les Québécois, tant du point de vue économique qu'environnemental et social.

Le besoin de connaissances et d'expertise, aux différentes étapes du développement des chaînes de valeur, ressort comme un incontournable pour l'évolution des filières de minéraux au Québec. L'acquisition de connaissances permet de consolider l'expertise québécoise qui constitue en soi une richesse économique stratégique. À titre d'exemple, de nouvelles connaissances et technologies sont à acquérir en matière d'extraction, de traitement, de transformation et de recyclage des minéraux. L'intégration du numérique dans les entreprises du secteur minier cible notamment l'accroissement de la productivité et l'amélioration de la compétitivité des entreprises du Québec.

L'avenir de l'industrie des produits forestiers dépend aussi grandement de sa capacité à innover et à mettre au point des produits, des activités et des technologies qui répondent aux nouveaux besoins du marché. Plus que jamais, le Québec doit miser sur l'innovation ainsi que sur la recherche de solutions d'affaires vertes et responsables pour diversifier ce secteur qui occupe une place importante dans l'économie du Québec et de ses régions.

Pour appuyer les entreprises dans leurs efforts, le Ministère souhaite accélérer cette transition en soutenant des projets innovants par différents programmes d'aide comme :

- le Programme de soutien à la recherche et au développement pour l'extraction, la transformation et le recyclage des MCS;
- le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier (PARIDM);
- le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT);
- le Programme Innovation Bois.

5. Le résultat présenté dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 a été révisé.

**Indicateur 3 :** Nombre de projets innovants soutenus financièrement au bénéfice des secteurs forestier et minier

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	57	50	40	25
<b>Résultats</b>	76 (Atteinte)	43 (Non atteinte)		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Les résultats se présentent comme suit :

- pour le Programme de soutien à la recherche et au développement pour l'extraction, la transformation et le recyclage des minéraux critiques et stratégiques : 6 projets ont obtenu du financement en 2024-2025;
- pour le PARIDM : 7 projets ont obtenu du financement en 2024-2025;
- pour le FRQNT : 16 projets ont obtenu du financement en 2024-2025;
- pour le Programme Innovation Bois : 14 projets ont été acceptés (conventions signées).

Pour l'année 2024-2025, un total de 43 projets innovants ont été soutenus financièrement par le Ministère. La cible de 50 projets n'a pas été atteinte. Il convient toutefois de souligner qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024, le Programme Innovation Bois a été fermé puisque le budget était épuisé et, par conséquent, aucun nouveau projet n'a été admis pour le reste de l'année 2024-2025. Plusieurs avis d'intention déposés durant cette période témoignent toutefois de l'intérêt pour ce programme.

## Orientation 2 : Miser sur un dialogue soutenu avec les communautés locales et autochtones

### OBJECTIF 2.1 : FAVORISER L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

**Contexte lié à l'objectif :** L'acceptabilité sociale résulte d'un jugement collectif à l'égard d'un projet. Ce jugement est influencé par un ensemble de facteurs et peut évoluer dans le temps. En matière d'acceptabilité sociale, les actions du Ministère consistent à accompagner les principaux intervenants afin de favoriser les échanges à toutes les étapes du développement d'un projet de mise en valeur des ressources naturelles ou des terres du domaine de l'État.

**Indicateur 4 :** Taux d'augmentation de la satisfaction des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement du Ministère

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	Mesure de référence	Aucune cible prévue	+1 %	Aucune cible prévue
<b>Résultats</b>	Mesure de référence établie (Atteinte) <sup>6</sup>	s. o.		

6. En réponse à un sondage, 86,7 % des acteurs locaux se sont dits « très » ou « assez » satisfaits de l'accompagnement reçu du Ministère. Par acteurs locaux, on entend les élus ainsi que certains membres du personnel d'une MRC. Ils sont préfet, directeur général de la MRC ou encore directeur ou technicien en aménagement du territoire. Cette mesure servira à vérifier l'atteinte de la cible de l'année 2025-2026 qui vise une augmentation du taux de satisfaction d'un point de pourcentage (+1 %).

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année 2024-2025, des actions visant à renforcer l'accompagnement du MRNF auprès des élus et des équipes des municipalités régionales de comté (MRC) ont été déployées de manière, notamment, à accroître le niveau d'acceptabilité sociale de la gestion des ressources naturelles.

Parmi ces actions, notons celle concernant les actions d'accompagnement lors des périodes de consultations publiques liées à la planification forestière et celle portant sur la mise à jour des documents structurants, et leur diffusion, sur l'intranet et l'extranet des MRC.

La prochaine mesure de la satisfaction est prévue pour 2025-2026.

**Indicateur 5 :** Nombre de nouveaux projets d'aménagement public et communautaire soutenus par le Ministère en vue de favoriser l'accès au territoire public

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	15	20	25	-
Résultats	29 (Atteinte)	28 (Atteinte)		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public vise à améliorer la qualité de la vie des milieux régionaux par la mise en valeur du territoire public. Il permet d'accroître l'implantation et l'expansion d'aménagements publics et communautaires sur le territoire public. Il peut s'agir de la construction ou de l'amélioration d'un chemin multiusage situé sur les terres publiques pour accéder à un ou à plusieurs emplacements en location ou projetés de l'être, d'un sentier récréatif, d'une zone de mise à l'eau, d'une zone de baignade, d'une aire de jeux, etc.

Pour l'année 2024-2025, deux appels de projets ont été tenus et 28 projets ont été sélectionnés en vue de favoriser l'accès au territoire public.

## OBJECTIF 2.2 : ACCROÎTRE LA COLLABORATION AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

**Contexte lié à l'objectif :** Les relations du gouvernement du Québec avec les communautés autochtones s'établissent à différents niveaux. Le Ministère participe aux tables de négociation des revendications territoriales globales. Il existe également des processus bilatéraux entre le gouvernement du Québec et des communautés autochtones, qu'il s'agisse de la négociation d'ententes-cadres, d'ententes de consultation ou d'ententes sectorielles liées à l'utilisation du territoire, aux activités minières ou aux opérations forestières. Le Ministère intervient également auprès des communautés dans le cadre de la mise en œuvre de telles ententes ou de l'application de programmes.

**Indicateur 6 :** Proportion des communautés autochtones ayant accès à un mécanisme formel d'échange avec le Ministère

(Mesure de départ : 16 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	25 %	50 %	75 %	100 %
<b>Résultats</b>	44 % (Atteinte)	45 % (Non atteinte)		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année 2024-2025, le Ministère a poursuivi le dialogue avec les communautés autochtones par l'entremise des mécanismes formels d'échange existants, tout en poursuivant les travaux de mise en place de nouveaux mécanismes. C'est ainsi qu'une proportion de 45 % des communautés autochtones au Québec avait accès à un mécanisme formel d'échange avec le Ministère au 31 mars 2025. La cible de 50 % projetée pour l'année 2024-2025 n'a pu être atteinte, en raison du retard pris dans le lancement des invitations aux communautés autochtones à participer aux tables de discussion. Cependant, l'objectif de mettre en place des mécanismes formels d'échange avec les communautés autochtones progresse.

Durant cette période, le Ministère a mené plusieurs rencontres et activités d'échange avec l'ensemble des communautés autochtones sur des dossiers majeurs, dont le développement minier, la mise en application de la nouvelle autorisation pour travaux d'exploration à impacts, la refonte de la Loi sur les mines et la modernisation du régime forestier.

En décembre 2024, le Ministère a lancé une invitation au Conseil Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam pour jeter les bases d'une table sur les activités minières.

## Orientation 3 : Contribuer à la transition vers une économie verte

### OBJECTIF 3.1 : PARTICIPER À LA DÉCARBONATION DE L'ÉCONOMIE

**Contexte lié à l'objectif :** Des exercices de modélisation ont montré que le secteur forestier québécois aurait le potentiel de supprimer, dans un horizon de dix ans, jusqu'à 6,7 Mt de CO<sub>2</sub> annuellement à l'échelle de la planète grâce à d'ambitieuses actions ciblées en forêt et à une plus grande utilisation des produits forestiers, tout en remplaçant des produits dont la production entraîne de plus grandes émissions de gaz à effet de serre (GES).

La filière de la bioénergie à base de biomasse forestière constitue un outil efficace pour participer à la décarbonation de l'économie, puisqu'elle peut permettre, à terme, de limiter les émissions de GES de plusieurs secteurs (bâtiments, industrie, transports), par une diminution de la consommation des combustibles fossiles. L'intégration du bois dans la construction permet aussi de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. En effet, le bois contribue au stockage du carbone dans les bâtiments et au remplacement de matériaux dont la production requiert de plus grandes quantités d'énergie ou qui ont été fabriqués à partir de produits pétroliers et non renouvelables.

Par ailleurs, le potentiel minier reconnu du Québec pour les substances nécessaires à la transition énergétique ajoute un élément de croissance intéressant. Le Ministère est conscient des possibilités qui se présentent pour le Québec et cherche à maximiser les probabilités de développement des projets miniers nécessaires à la transition énergétique.

**Indicateur 7 :** Nombre de nouveaux projets d'exploration minière des filières de MCS soutenus financièrement par le Ministère

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	7	7	7	7
<b>Résultats</b>	0 (Non atteinte)	15 (Atteinte)		

#### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le Programme de soutien à l'exploration minière pour les minéraux critiques et stratégiques (PSEM MCS) s'est terminé le 31 mars 2024. Un dernier appel de projets a été lancé le 27 octobre 2023 et 11 projets ont été financés au terme de cet appel. Toutefois, les lettres d'annonce ont été signées en avril 2024 et les conventions l'ont été en juin et en juillet 2024. C'est donc au cours de l'exercice financier 2024-2025 que ces projets ont été soutenus. Le PSEM MCS a été renouvelé pour un an jusqu'au 31 mars 2025 et 4 projets ont été financés.

Au total, ce sont 15 projets d'exploration minière des filières de MCS qui ont été financés en 2024-2025.

**Indicateur 8 :** Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages ou moins au Québec

(Mesure de départ : 34 % en 2020)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	35 %	35 %	36 %	37 %
<b>Résultats</b>	38 % <sup>7</sup> (Atteinte)	Non disponible		

7. Les plus récentes données disponibles proviennent de l'année 2023; elles ont été rendues disponibles à l'automne 2024.

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Des actions concrètes sont mises en œuvre par le gouvernement depuis plusieurs années pour contribuer à l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages ou moins au Québec. En 2024-2025, le Ministère a réalisé 12 actions pour promouvoir la construction en bois, notamment en soutenant Cecobois dans ses initiatives de formation, de diffusion du savoir-faire et d'évaluation des émissions de GES. Il a également appuyé des projets de recherche, renouvelé des programmes clés et organisé des rencontres stratégiques pour favoriser l'intégration du bois dans la construction au Québec.

Le taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins est un indicateur clé de l'impact des actions concrètes mises en œuvre par le gouvernement. Les résultats de la plus récente étude de part de marché montrent qu'au Québec, le nombre de bâtiments en bois a augmenté de façon constante au cours des six dernières années pour le marché non résidentiel de 1 à 4 étages, passant de 25 % des parts de marché en 2018-2019 à 38 % en 2022-2023. Les données pour l'année 2024-2025 seront disponibles ultérieurement.

**Indicateur 9 :** Nombre de nouveaux projets de bioénergie accompagnés par le Ministère

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	12	12	12	12
<b>Résultats</b>	13 (Atteinte)	11 (Non atteinte)		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Les efforts de mise en œuvre pour l'année financière 2024-2025 s'inscrivent en continuité avec ceux déployés lors des années précédentes, notamment à travers l'analyse des demandes d'aide financière transmises aux programmes administrés par le Ministère ou à ceux de ses partenaires. La suspension temporaire du Programme Innovation Bois depuis octobre 2024 a entraîné une diminution du soutien aux projets de bioénergie.

### OBJECTIF 3.2 : RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

**Contexte lié à l'objectif :** La sécurité des personnes et la protection de l'environnement étant des préoccupations majeures, le Ministère mobilise son expertise et ses ressources pour résoudre des problèmes connus concernant les sites miniers abandonnés qui sont sous la responsabilité de l'État. Le Ministère poursuit ses efforts pour réduire le passif environnemental sur les terres du domaine de l'État, et le cadre légal et réglementaire actuel vise à assurer que les erreurs du passé ne se reproduisent pas.

**Indicateur 10 :** Proportion des sites miniers abandonnés, sous la responsabilité de l'État, dont les activités de caractérisation environnementale sont amorcées

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	20 %	60 %	90 %	-
<b>Résultats</b>	27 % (Atteinte)	67 % (Atteinte)		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Comparativement à l'an dernier, le nombre de sites est passé de 62 à 61 à la suite d'une correction de la cote de priorisation d'un site, de sorte qu'il ne figure plus parmi les sites jugés les plus à risque.

La première phase de la caractérisation environnementale des sites sous la responsabilité du Ministère a été achevée pour 41 des 61 sites miniers abandonnés jugés les plus à risque, soit 17 sites en 2023-2024 et 24 sites supplémentaires en 2024-2025. Cela correspond à un pourcentage d'avancement de 67 %.

**Indicateur 11** : Nombre de projets soutenus de R et D en économie circulaire dans les filières de MCS

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	4	4	-	-
<b>Résultats</b>	4 (Atteinte)	6 (Atteinte)		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le Programme de soutien à la recherche et développement pour l'économie circulaire appliquée aux filières de MCS, lancé en septembre 2022, a pour objectif de favoriser l'innovation et l'acquisition de connaissances sur les MCS selon l'application des principes d'économie circulaire dans leur mise en valeur. Dans le cadre du deuxième appel de propositions du programme, un financement a été accordé à huit projets en 2024-2025. Toutefois, le nombre d'ententes ayant été signées au 31 mars 2025 est de six.

## Orientation 4 : Renforcer la connaissance en appui à la gestion durable des ressources naturelles et du territoire

### OBJECTIF 4.1 : VALORISER LES CONNAISSANCES GÉOGRAPHIQUES

**Contexte lié à l'objectif** : Le Ministère mise sur la disponibilité accrue des connaissances en assurant une diffusion large et efficace de celles-ci tout en veillant à ce qu'elles répondent aux exigences et aux besoins des utilisateurs. La valorisation des connaissances passe notamment par des activités de promotion et des efforts de transfert ciblant chaque utilisateur, qu'il soit du Ministère ou qu'il appartienne à l'une de ses clientèles externes.

**Indicateur 12** : Nombre cumulatif de jeux de données ouvertes diffusés

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2023-2025	2023-2026	2023-2027
<b>Cibles</b>	5	8	12	15
<b>Résultats</b>	8 (Atteinte)	18 (Atteinte)		

## Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2025, 18 jeux de données ont été diffusés, dont 10 pour l'année 2024-2025 :

- Tordeuse des bourgeons de l'épinette – Centroïdes des images à haute résolution
- Données sur les perturbations naturelles – Insecte : Livrée des forêts
- Potentiel d'intensité et de propagation des feux de forêt
- Propriétés d'exploration (SIGÉOM – Carte interactive)
- Cartographie de l'occupation des terres du Québec
- Carte écoforestière originale et résultats du quatrième inventaire
- Portrait du couvert forestier du Québec
- Conseiller forestier indépendant accrédité
- Classe de pente polygonale issue du LiDAR
- LiDAR - Modèles numériques (terrain, canopée, pente, courbe de niveau)

## ENJEU 2 : LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ET LA QUALITÉ DES SERVICES

### Orientation 5 : Offrir une expérience bonifiée

#### OBJECTIF 5.1 : FAIRE PARTICIPER LA CLIENTÈLE À L'ÉVOLUTION DE NOS SERVICES

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère souhaite poursuivre son engagement qui consiste à offrir des services publics intuitifs et faciles d'utilisation afin de mieux servir les citoyens. En s'appuyant sur la mise en œuvre de bonnes pratiques numériques, le Ministère désire bonifier l'expérience de sa clientèle tout en augmentant son degré d'efficacité.

**Indicateur 13 :** Nombre de consultations effectuées auprès de la clientèle pour bonifier les services offerts

(**Mesure de départ :** s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	5	5	5	5
Résultats	16 (Atteinte)	13 (Atteinte)		

## Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'année 2024-2025, le Ministère a effectué 13 consultations auprès de la clientèle dans le but de bonifier les services offerts.

Le Secteur des mines a réalisé quatre consultations auprès de sa clientèle en 2024-2025 afin d'améliorer ses services et d'enrichir ses processus décisionnels. Dans le cadre du congrès Québec Mines + Énergie, deux sondages ont été réalisés afin d'évaluer la satisfaction générale des participants et de recueillir des suggestions d'amélioration. L'un d'eux, destiné aux enseignants ayant participé au volet Découverte, a permis d'identifier des pistes concrètes pour optimiser l'expérience client. Par ailleurs, dans le contexte de l'élaboration du projet de loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, des consultations ont été menées auprès de diverses parties prenantes, dont des associations, des communautés autochtones, des municipalités

et d'autres ministères. Ces échanges ont contribué à enrichir la réflexion législative et à recueillir les points de vue des intervenants concernés. Enfin, un processus de consultation a également été mené à l'automne 2024 sur la nouvelle autorisation pour les travaux d'exploration à impacts (ATI). Des rencontres ont eu lieu avec le milieu municipal et les communautés autochtones afin de présenter la mesure, d'en expliquer les avantages et de cerner les améliorations possibles.

De son côté, le Secteur des forêts a mené une consultation auprès de sa clientèle. Un sondage annuel visant à mesurer la qualité des services offerts a été réalisé auprès de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'avis sectoriels pour des projets de modernisation et d'innovation liés à l'industrie des produits forestiers et des projets relatifs à la construction en bois.

Le Secteur de l'infrastructure foncière et de l'information géospatiale a réalisé six consultations auprès de sa clientèle. Ces démarches ont permis de mieux cerner les besoins, de valider certaines solutions en cours de développement et d'évaluer la qualité des services offerts. Parmi les consultations effectuées figurent des rencontres avec les partenaires de l'Officier de la publicité foncière, notamment l'Association professionnelle des notaires du Québec, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec et le Barreau du Québec. Une collecte de besoins ciblant la clientèle du Registre foncier du Québec a également été effectuée. Enfin, une mesure de satisfaction a été réalisée auprès des MRC délégataires quant à l'accompagnement qui leur est fourni.

Le Secteur du territoire et des affaires stratégiques, dans le cadre du Plan de mise en valeur du territoire public, a également effectué un sondage visant à mesurer la satisfaction à l'égard de l'accompagnement offert aux MRC.

Enfin, le Secteur des opérations régionales a mis en place un mécanisme de consultation visant à recueillir la satisfaction des participants aux travaux des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT).

## OBJECTIF 5.2 : OFFRIR UNE EXPÉRIENCE EMPLOYÉ MOBILISATRICE

**Contexte lié à l'objectif :** Misant sur des pratiques de gestion basées sur l'écoute et l'ouverture, le Ministère compte développer une expérience employé positive et cultiver l'engagement au travail. Un personnel mobilisé et satisfait est un ambassadeur de premier choix pour attirer des candidats éventuels. De même, celui qui voit son employeur s'investir dans le développement de son potentiel et chercher à lui offrir un milieu de travail agréable et sain sera plus susceptible de lui rester fidèle.

**Indicateur 14 :** Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience employé

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Cibles</b>	70 %	70 %	72 %	74 %
<b>Résultats</b>	71 % (Atteinte)	79 % (Atteinte)		

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La Direction générale des ressources humaines a effectué une collecte de données auprès de tous les employés du Ministère visant à mesurer le taux de satisfaction quant à leur expérience employé. Ces derniers ont participé à l'exercice à hauteur de 74 %. La qualité des relations, autant entre collègues qu'entre le gestionnaire et ses employés, est l'élément présentant les plus hauts taux de satisfaction.

Pour l'année 2024, le taux de satisfaction global au Ministère a été de 79 %.

## 2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

La Déclaration de services aux citoyennes et citoyens (DSC) témoigne des engagements et de la volonté du Ministère d'améliorer, de façon continue, la qualité des services offerts. Fort de cette approche, le Ministère souhaite simplifier les interactions et comprendre les besoins de sa clientèle et de ses partenaires. Ainsi, le Ministère s'engage à déployer une approche client misant sur l'écoute et la consultation.

Cette année, **huit des neuf** engagements du Ministère ont été respectés.

### Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens (DSC)

Date d'entrée en vigueur de la DSC : 1<sup>er</sup> avril 2024<sup>8</sup>

#### Services généraux

Engagements	Résultats 2023-2024 <sup>9</sup>	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Prendre en charge votre appel téléphonique dans un délai de 2 minutes ou moins	s. o.	Pour 80 % des appels pris en charge	96,6 % des appels pris en charge (Atteinte)	Délai moyen de 21 secondes
Traiter votre plainte dans un délai de 20 jours ouvrables ou moins	s. o.	Pour 80 % des plaintes traitées	94,0 % des plaintes traitées (Atteinte)	Délai moyen de 14,7 jours

8. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/Declaration\\_services\\_clientele.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/Declaration_services_clientele.pdf)].

9. La Déclaration est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024.

### Services spécifiques liés au territoire et à l'infrastructure foncière

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Prendre en charge le traitement des demandes d'utilisation du territoire public dans un délai de 14 jours ouvrables ou moins	s. o.	Pour 80 % des demandes d'utilisation du territoire public reçues	99,8 % des demandes reçues (Atteinte)	Délai moyen de 4 jours
Traiter une demande de mise à jour du cadastre dans un délai de 15 jours ouvrables ou moins après la transmission des documents en dépôt	s. o.	Pour 75 % des demandes reçues	100,0 % des demandes reçues ont été traitées (Atteinte)	Délai moyen de 9,2 jours

### Services spécifiques liés au domaine minier

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Traiter votre avis de désignation pour l'obtention d'un claim dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins	s. o.	Pour 75 % des avis de désignation reçus	52,0 % des avis de désignation reçus (Non atteinte)	Délai moyen de 21,2 jours
Traiter votre demande de bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface dans un délai de 60 jours ouvrables ou moins	s. o.	Pour 70 % des demandes de bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface reçues	97,9 % des demandes de bail non exclusif (Atteinte)	Délai moyen de 17,1 jours

### Services spécifiques liés au domaine forestier

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Répondre aux demandes de renseignements concernant la carte interactive <i>Forêt ouverte</i> , les inventaires forestiers et l'octroi et la gestion des droits en forêt publique dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins	s. o.	Pour 80 % des demandes reçues	89,0 % des demandes reçues (Atteinte)	Délai moyen de 1 jour (0 à 48 h)
Répondre aux demandes de renseignements concernant la forêt privée dans un délai de 5 jours ouvrables ou moins	s. o.	Pour 90 % des demandes reçues	94,0 % des demandes reçues (Atteinte)	Délai moyen de 2,7 jours
Répondre aux demandes de permis de bois de chauffage dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins	s. o.	Pour 80 % des demandes reçues	99,7 % des demandes reçues (Atteinte)	Délai moyen de 1,3 jour

## Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Aucune activité de collecte d'information portant sur les engagements relatifs à la qualité des services du MRNF n'a été réalisée pour l'année 2024-2025.

Un sondage a toutefois été mené du 18 septembre au 17 novembre 2023 auprès de la population générale ainsi que des professionnels et professionnelles ayant communiqué avec un centre de relation avec la clientèle du MRNF, que ce soit par téléphone ou par courriel. Conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens du MRNF, il est essentiel de s'assurer que la qualité des services répond aux attentes de la clientèle. Le Ministère a respecté ces engagements, comme en témoigne un taux de satisfaction global remarquable de 99 %.

## Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Un engagement du Ministère présente un taux inférieur à la cible de 75 %.

### Services spécifiques liés au domaine minier

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Traiter votre avis de désignation pour l'obtention d'un claim dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins	s. o.	Pour 75 % des avis de désignation reçus	52,0 % des avis de désignation reçus (Non atteinte)	Délai moyen de 21,2 jours

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le délai de traitement des avis de désignation pour l'obtention d'un droit exclusif d'exploration (DEE), anciennement nommé « claim », a été plus long que prévu en raison de l'ajout d'une disposition à la Loi sur les mines (article 304.1.3) dont la portée était rétroactive au 28 mai 2024, soit à la date de la présentation du projet de loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, la loi 36.

Cette nouvelle disposition, à quelques exceptions près, soustrait à l'activité minière les substances minérales faisant partie du domaine de l'État situées dans une terre du domaine privé. Cela a entraîné la suspension du traitement des demandes de désignation sur carte visant, en tout ou en partie, une terre du domaine privé, et ce, jusqu'à la sanction de la disposition concernée. Le traitement de ce type de demande a ainsi repris à compter du 29 novembre 2024, date de la sanction de la loi 36.

Il est à noter que le traitement des demandes de désignation sur carte s'est réalisé comme prévu pour les demandes visant entièrement les terres du domaine de l'État.

## Suivi des plaintes

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Traiter votre plainte dans un délai de 20 jours ouvrables ou moins	s. o.	Pour 80 % des plaintes traitées	94,0 % des plaintes traitées	Délai moyen de 14,7 jours

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025, le Ministère a reçu et traité 17 plaintes. De ce nombre, 16 ont été traitées dans un délai de 20 jours ouvrables ou moins. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, une nouvelle politique ministérielle de gestion des plaintes est entrée en vigueur, laissant place à un seul niveau de traitement des plaintes. Cette politique vise à encadrer et à uniformiser le traitement des plaintes reçues, dans un objectif d'amélioration de la qualité des services et de la satisfaction de la clientèle.

Parmi les 17 plaintes traitées, 1 était fondée au sens de la Politique ministérielle de la gestion des plaintes<sup>10</sup>, 2 partiellement fondées et 14 non fondées.

10. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Politique ministérielle de la gestion des plaintes*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/politique/PO\\_plaintes\\_MRNF.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/politique/PO_plaintes_MRNF.pdf)].



# 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

## 3.1 Utilisation des ressources humaines

Pour mener à bien sa mission et répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère compte sur des ressources humaines compétentes réparties dans sept secteurs d'activité, cinq unités relevant de la sous-ministre et deux fonds spéciaux.

Au 31 mars 2025, le Ministère employait 2 828 personnes. La répartition de l'effectif par secteur d'activité au 31 mars 2025 est présentée dans le tableau suivant.

### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

**Effectif au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires**

Secteurs d'activité	2023-2024	2024-2025	Écart
Bureau de la sous-ministre et unités relevant de la sous-ministre	33	63	30
Services à la gestion	470	505	35
Infrastructure foncière et information géospatiale	363	363	0
Mines	202	201	-1
Territoire et affaires stratégiques	258	253	-5
Forêts	439	430	-9
Forestier en chef	55	55	0
Opérations régionales	1 073	958	-115
<b>Total</b>	<b>2 893</b>	<b>2 828</b>	<b>-65</b>
Fonds spéciaux <sup>11</sup>	2023-2024	2024-2025	Écart
Fonds d'information sur le territoire	573	586	13
Fonds des ressources naturelles	837	797	-40

De nombreux transferts de responsabilités entre les secteurs du Ministère ont eu lieu au cours de l'exercice 2024-2025. Ces réaffectations visent à améliorer l'efficacité opérationnelle et à maximiser l'utilisation des compétences disponibles en centralisant les fonctions de nature administrative, comme les ressources humaines, financières et informationnelles, ainsi que la gouvernance ministérielle.

Certains effectifs du Ministère ayant des fonctions administratives ont été déplacés pour, entre autres, uniformiser les processus et les services rendus, visant ainsi la satisfaction de la clientèle qu'ils servent.

11. L'effectif relevant de ces fonds est inclus dans les totaux de ce tableau. Toutefois, la somme de l'effectif des fonds spéciaux n'égal pas l'effectif total.

De plus, une nouvelle unité relevant de la sous-ministre, la Direction générale de la gouvernance et de la performance, a été créée. Celle-ci comprend la Direction de l'évaluation de programme (DEP) et la Direction de la gouvernance des projets ministériels (DGPM). La DGPM a pour mandat d'orienter, de soutenir et d'encadrer la transformation organisationnelle par une gouvernance cohérente, une vision intégrée et une gestion optimale des ressources, des projets et des stratégies d'affaires.

Par ailleurs, la diminution du nombre de ressources s'explique notamment par le fait que le Secteur des opérations régionales a entrepris une démarche visant à optimiser les activités des pépinières publiques, ce qui a eu une incidence sur le nombre de personnes à leur emploi. De plus, le gel de recrutement décrété par le gouvernement a contribué à la diminution du nombre total d'employés au sein du Ministère.

## Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les conditions et modalités prévues dans la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

### Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale (%)	0,94 %	1,22 %	1,21 %

### Nombre moyen de jours de formation par personne

Catégories	2022	2023	2024 <sup>12</sup>
Cadre <sup>13</sup>	1,71 jour	1,91 jour	4,70 jours
Professionnel	1,78 jour	2,21 jours	3,70 jours
Fonctionnaire	1,04 jour	1,48 jour	2,93 jours
Ouvrier	1,15 jour	0,23 jour	0,95 jour
Étudiant et stagiaire	0,43 jour	0,17 jour	0,66 jour
<b>Total<sup>14</sup></b>	<b>1,31 jour</b>	<b>1,59 jour</b>	<b>3,11 jours</b>

### Somme allouée par personne

	2022	2023	2024
Somme allouée par personne <sup>15</sup>	592 \$	778 \$	934 \$

12. En 2024, le Ministère a adopté une nouvelle approche pour le calcul du nombre d'employés servant à déterminer le nombre moyen de jours de formation par employé. Dorénavant, une moyenne annuelle des effectifs est utilisée afin de mieux refléter la réalité ministérielle, notamment en tenant compte de la présence accrue de personnel ouvrier durant la période estivale. Cette méthode permet une représentation plus juste des données.

Concernant les données ventilées par catégorie, une erreur de méthode de calcul a été identifiée pour les années 2022 et 2023. Les calculs ont été refaits et les corrections nécessaires ont été apportées.

13. Inclut les emplois supérieurs.

14. Nombre moyen de jours de formation pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

15. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Les jours de formation et les montants alloués par personne sont calculés à partir du nombre total d'employés ayant travaillé au Ministère durant l'année civile, incluant les cadres et les administrateurs de l'État. Il est important de rappeler que le Ministère doit se conformer à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, laquelle exige d'investir l'équivalent de 1 % de la masse salariale en formation au cours de chaque année civile.

## Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents, excluant les titulaires d'un emploi supérieur) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

### Taux de départ volontaire du personnel régulier<sup>16</sup>

Type de départ	Nombre 2022-2023	Taux 2022-2023	Nombre 2023-2024	Taux 2023-2024	Nombre 2024-2025	Taux 2024-2025	Taux de la fonction publique <sup>17</sup> 2024-2025
Retraite	98	3,7 %	93	3,5 %	73	2,7 %	2,0 %
Démission	70	2,7 %	81	3,0 %	86	3,2 %	3,1 %
Mutation de sortie	132	5,0 %	125	4,7 %	64	2,4 %	3,8 %
<b>Total - Départ volontaire<sup>18, 19</sup></b>	<b>300</b>	<b>11,4 %</b>	<b>299</b>	<b>11,1 %</b>	<b>223</b>	<b>8,3 %</b>	<b>9,0 %</b>

### Nombre moyen d'employés durant la période de référence

Nombre 2022-2023	Taux 2022-2023	Nombre 2023-2024	Taux 2023-2024	Nombre 2024-2025	Taux 2024-2025	Taux de la fonction publique 2024-2025
2 625	s. o.	2 682	s. o.	2 683	s. o.	s. o.

Pour l'année 2024-2025, le taux de départ volontaire du personnel régulier s'est établi à 8,3 % comparativement à un taux de 11,1 % l'année précédente, ce qui représente une diminution notable de 2,8 points de pourcentage. Cette baisse est particulièrement marquée pour les mutations sortantes.

16. Les données relatives au MRNF proviennent de SAGIR. Elles diffèrent de celles du SCT, car les mouvements internes entre entités ne sont pas pris en compte (0600-0817-0826).

17. Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire pour la fonction publique représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation et à la moyenne des taux de mutation de sortie de chaque organisation puisqu'ils comprennent les mouvements de type mutation de sortie.

18. Total des employés ayant pris leur retraite, ayant démissionné ou ayant effectué une mutation de sortie.

19. Des écarts peuvent survenir dans les totaux en raison des effets d'arrondissement.

Par ailleurs, la position du Ministère par rapport au résultat de la fonction publique est très favorable, plus particulièrement en ce qui concerne les mutations sortantes.

En 2024-2025, les départs ont diminué, reflétant une certaine stabilisation des effectifs et une meilleure rétention du personnel.

## Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

### Emplois régionalisés au 30 septembre 2024<sup>20</sup>

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 <sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2024
184	69

En 2024, le Ministère a constaté une réduction significative des emplois régionalisés. Cette baisse est attribuable à la diminution des postes d'ouvriers saisonniers et à l'optimisation des opérations en pépinières.

Bien que le gouvernement ait supprimé les cibles spécifiques pour l'ensemble des ministères et organismes en décembre 2024, le Ministère continuera à déployer les efforts nécessaires pour embaucher en région, dès que le contexte d'embauche sera de nouveau favorable.

---

20. Emplois régionalisés au 30 septembre 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

## 3.2 Utilisation des ressources financières

### Dépenses par secteur d'activité

#### Programme 1 – Gestion des ressources naturelles et forestières

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2024-2025 <sup>21</sup> (000 \$) (1)	Dépenses estimées au 31 mars 2025 <sup>22</sup> (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) – (1)	Dépenses réelles 2023-2024 <sup>23</sup> (000 \$) (4)
Direction du Ministère	6 894,0	8 688,0	1 794,0	6 017,6
Services à la gestion	39 954,7	35 852,5	-4 102,2	34 986,6
Territoire et affaires stratégiques	4 978,1	58 803,1	53 825,0	12 091,6
Aménagement durable du territoire forestier	275 646,2	340 963,0	65 316,8	341 017,6
Suppression des feux de forêt	25 000,0	67 801,4	42 801,4	168 395,4
Forestier en chef	6 175,2	6 557,6	382,4	6 401,1
Opérations régionales	139 601,6	182 859,6	43 258,0	147 853,0
Ressources minérales	20 903,6	21 819,4	915,8	21 104,0
<b>Sous-total</b>	<b>519 153,4</b>	<b>723 344,6</b>	<b>204 191,2</b>	<b>737 866,3</b>
Mesures du Budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance <sup>24</sup>	101 000,0	-	101 000,0	-
<b>Total du programme 1</b>	<b>620 153,4</b>	<b>723 344,6</b>	<b>103 191,2</b>	<b>737 866,3</b>

### Principales variations

La dépense totale du programme 1 estimée au 31 mars 2025 est supérieure au budget de dépenses 2024-2025.

Cette variation s'explique principalement par :

- le coût des infrastructures subventionnées (norme de transfert) prévues par le Plan québécois des infrastructures (PQI);
- la hausse des coûts de suppression des feux de forêt par rapport à la base budgétaire de 25 M\$;
- la hausse des coûts d'amortissement pour la mise en service de projets et activités.

21. Budget de dépenses 2024-2025 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2024-2025.

22. Dépenses préliminaires, les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec n'étant pas terminés.

23. Comptes publics 2023-2024.

24. Les mesures du budget sont réparties à travers la dépense estimée du portefeuille (55 M\$ pour l'aménagement durable du territoire forestier / 46 M\$ pour les opérations régionales).

# Fonds spéciaux

## Fonds des ressources naturelles

Le Fonds des ressources naturelles regroupe trois volets distincts : volet aménagement durable du territoire forestier, volet patrimoine minier et volet gestion de l'activité minière.

Le volet aménagement durable du territoire forestier est affecté au financement des activités liées à l'aménagement durable des forêts et à sa gestion, à l'intensification de la production ligneuse, à la recherche forestière et à d'autres activités liées à la sensibilisation et à l'éducation forestière ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur ou à la transformation des ressources du milieu forestier.

Le volet patrimoine minier est affecté au financement d'activités favorisant le développement du potentiel minéral, dont des activités d'acquisition de connaissances géoscientifiques, de recherche et de développement des techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers, et de soutien au développement de l'entrepreneuriat québécois.

Le volet gestion de l'activité minière est affecté au financement des activités liées à l'application de la Loi sur les mines, à l'exception de celles liées au pétrole, au gaz naturel, aux réservoirs souterrains et à la saumure, et de celles liées à l'application de la Loi sur l'impôt minier.

Les revenus et les dépenses du Fonds estimés au 31 mars 2025 ont été moins élevés en 2024-2025 qu'en 2023-2024. Ces diminutions s'expliquent principalement par le financement et les mesures non récurrentes de 2023, telles que la récupération des bois brûlés par l'industrie à la suite des feux de forêt de l'été 2023.

### Revenus et dépenses du Fonds des ressources naturelles

	Prévisions 2024-2025 <sup>25</sup> (000 \$) (1)	Dépenses estimées au 31 mars 2025 <sup>26</sup> (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2023-2024 <sup>27</sup> (000 \$) (4)
Revenus	717 507	765 904	48 397	806 020
Dépenses	757 058	783 361	26 303	820 740
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(39 551)</b>	<b>(17 457)</b>	<b>22 094</b>	<b>(14 720)</b>

## Fonds d'information sur le territoire

Le Fonds d'information sur le territoire regroupe les activités liées à l'arpentage, au cadastre et au registre foncier de même qu'aux produits et services afférents, et ce, dans les domaines de l'information foncière et géographique. Il agit également en matière d'élaboration de politiques et de stratégies de mise en valeur du territoire public ainsi que de défense de l'intégrité du territoire du Québec.

Le financement provient de la tarification perçue pour les biens et services offerts aux diverses clientèles.

25. Données provenant du volume 3 du budget de dépenses.

26. Données provenant des états financiers 2024-2025.

27. Données provenant des états financiers 2023-2024.

Les revenus du Fonds ont été plus élevés en 2024-2025 comparativement à 2023-2024. Cette augmentation des revenus s'explique principalement par le gain sur disposition de placement réalisé au cours de l'année financière. Les dépenses du Fonds sont cependant plus élevées en 2024-2025 comparativement à 2023-2024. Cette variation s'explique principalement par le transfert de 400 M\$ vers le Fonds des générations, comme prévu par le Plan budgétaire de mars 2024.

#### Revenus et dépenses du Fonds d'information sur le territoire

	Prévisions 2024-2025 <sup>28</sup> (000 \$) (1)	Dépenses estimées au 31 mars 2025 <sup>29</sup> (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2023-2024 <sup>30</sup> (000 \$) (4)
Revenus	200 198	252 192	51 994	179 451
Dépenses	186 508	571 609	385 101	156 286
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>13 690</b>	<b>(319 417)</b>	<b>(333 107)</b>	<b>23 165</b>

### 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Au Ministère, les ressources informationnelles occupent une place stratégique dans la réalisation de nombreux projets ainsi que dans la conduite d'un large éventail d'activités, notamment en soutien à son Plan de transformation numérique (PTN) 2023-2027 et à la Stratégie de transformation numérique gouvernementale (STNG) 2024-2028.

Au cours de l'année 2024-2025, la contribution des ressources informationnelles s'est élevée à 80,1 M\$, avec pour effet de créer de la valeur à l'avantage des citoyens et des entreprises, principalement par la réalisation de projets soutenant la mission du Ministère ainsi que par des activités visant à assurer la continuité des services. Ainsi, en 2024-2025, le Ministère a réalisé l'avancement de 19 projets, dont 8 ont été menés à terme.

Ces réalisations démontrent des efforts soutenus liés à la gouvernance des ressources informationnelles en faveur de la transformation numérique, de l'adoption de pratiques novatrices, de la modernisation de technologies désuètes, de la gestion proactive des enjeux de sécurité et de la pérennisation des actifs informationnels. Les ressources informationnelles y jouent un rôle primordial, en concevant et en déployant des solutions innovantes et performantes qui soutiennent l'évolution continue des services.

En ce qui a trait aux initiatives du PTN, les travaux visant à enrichir les connaissances se poursuivent, plus spécifiquement au regard du recours aux technologies numériques et de l'amélioration de l'agilité organisationnelle au bénéfice du personnel et de la clientèle. Les efforts déployés et la volonté d'améliorer la performance organisationnelle sont le reflet d'un engagement soutenu à l'égard de l'excellence, de la modernisation des pratiques et de la création de valeur durable. Cette démarche s'inscrit directement dans les ambitions du PTN.

Le Ministère a également poursuivi la consolidation de son cadre réglementaire avec l'adoption de directives destinées à encadrer la gestion des identités et des droits d'accès, la gestion et la classification des actifs

28. Données provenant du volume 3 du budget de dépenses.

29. Données provenant des états financiers 2024-2025.

30. Données provenant des états financiers 2023-2024.

informationnels, la confidentialité et la protection des renseignements personnels du Ministère, l'usage d'Internet, du courrier électronique et des outils de collaboration, l'utilisation des appareils mobiles, la conformité des services en matière de sécurité de l'information et l'utilisation des services d'infrastructure technologique.

En outre, la proactivité du Centre opérationnel de cyberdéfense du Ministère a permis d'anticiper l'interdiction de l'utilisation des assistants virtuels aux membres de son personnel ainsi que le téléchargement et l'utilisation de leurs codes sources. Cette initiative a permis de protéger l'intégralité, la conformité et la confidentialité des données ainsi que de préserver les infrastructures technologiques ministérielles.

Les actions menées par le Ministère en matière de ressources informationnelles au cours de l'année témoignent d'une volonté affirmée de transformation, mais aussi d'un engagement concret à générer de la valeur pour les citoyens et les entreprises, à travers des réalisations tangibles et des initiatives structurantes.



## 4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES

### 4.1 Gestion des effectifs

#### Heures rémunérées

Pour les organismes publics ayant à leur service du personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique<sup>31</sup>, le Conseil du trésor fixe, annuellement, une cible en ce qui concerne l'effectif utilisé. En 2024-2025, le Ministère s'est vu attribuer une cible de 5 519 030 heures rémunérées par le Secrétariat du Conseil du trésor.

#### Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés<sup>32</sup>

Catégories	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total des heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Total en ETC transposés (4) = (3) / 1 826,3	2023-2024 Total en ETC transposés (5)	Évolution (6) = (4) - (5)
1- Personnel d'encadrement	370 991,40	609,23	371 600,63	203,47	195,18	8,29
2- Personnel professionnel	2 543 012,33	18 630,57	2 561 642,90	1 402,64	1 411,53	-8,89
3- Personnel de bureau, techniciens et assimilés	1 996 072,42	6 822,85	2 002 895,27	1 096,70	1 124,29	-27,60
4- Ouvriers, personnel d'entretien et de service	489 219,15	928,30	490 147,45	268,38	321,29	-52,91
<b>Total</b>	<b>5 399 295,31</b>	<b>26 990,95</b>	<b>5 426 286,26</b>	<b>2 971,19</b>	<b>3 052,30</b>	<b>-81,10</b>

#### Explications des principaux écarts

L'effectif autorisé pour le Ministère en 2024-2025 s'élève à 5 519 030 heures rémunérées. Au cours de cette période, le Ministère a utilisé 5 426 286 heures, ce qui représente une économie de 92 744 heures par rapport au nombre d'heures accordées par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Ce résultat favorable s'explique notamment par les efforts déployés à travers une initiative d'optimisation des activités des pépinières publiques récemment entamée.

Par ailleurs, le gel de recrutement décrété par le gouvernement a également contribué à la réduction de la consommation des heures rémunérées, en limitant les nouvelles embauches.

31. Publications du Québec, *Loi sur la fonction publique*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/F-3.1.1>].

32. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

## Contrats de service

Le tableau ci-après présente les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus dans la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025. Les contrats de service concernent les personnes physiques et les contractants autres que les personnes physiques, c'est-à-dire les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

### Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025

Type de contrat	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	4	366 885,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	288	90 430 007,31 \$
<b>Total des contrats de service</b>	<b>292</b>	<b>90 796 892,31 \$</b>

## 4.2 Développement durable

En janvier 2023, le Ministère a rendu public le Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2028 à la suite de l'adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028<sup>33, 34</sup>.

Ce PADD contient un total de 20 actions avec leurs indicateurs et cibles qui permettent d'en mesurer les résultats.

Ces actions couvrent quatre des cinq orientations de la SGDD 2023-2028, soit :

- Orientation 1 : Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable;
- Orientation 2 : Agir en faveur de la nature et pour la santé;
- Orientation 3 : Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec;
- Orientation 5 : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation.

La présente section fait état des résultats obtenus, pour l'exercice 2024-2025, pour chacune des actions contenues dans le PADD 2023-2028.

33. Gouvernement du Québec, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/strategie-gouv-developpement-durable-2023-2028.pdf>].

34. Une mise à jour du PADD a été effectuée en mars 2025. La prochaine reddition de comptes (2025-2026) portera sur cette nouvelle version.

# Résultats détaillés 2024-2025 relatifs au Plan d'action de développement durable 2023-2028

## Action 1

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
1.1.1 Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	1. Inciter les entreprises du secteur minier à améliorer leurs pratiques d'affaires en matière de développement durable	Nombre d'entreprises ayant bénéficié annuellement du Programme de soutien au développement des entreprises du secteur minier	5	5 (Atteinte)

Le Ministère fait la promotion du Programme de soutien au développement durable des entreprises du secteur minier lors d'activités réalisées dans le cadre d'événements du secteur tels que Québec Mines + Énergie et Xplor ainsi que sur le site Internet du Ministère.

## Action 2

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
1.1.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire	2. Favoriser l'intégration de concepts d'économie circulaire dans les projets de recherche et de développement (R et D)	Nombre de nouveaux projets de R et D soutenus annuellement en économie circulaire dans les filières de minéraux critiques et stratégiques	4	6 (Atteinte)

Pour les détails, se référer à l'indicateur 11 du Plan stratégique.

## Action 3

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
1.1.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire	3. Favoriser l'écoconception des infrastructures par l'intégration du bois dans la construction non résidentielle	Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages ou moins au Québec	35 %	38 % <sup>35</sup> (Atteinte)

Pour les détails, se référer à l'indicateur 8 du Plan stratégique.

35. Les plus récentes données disponibles proviennent de l'année 2023.

#### Action 4

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
1.1.3 Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	4. Soutenir la filière de la bioénergie	Nombre de projets de bioénergie accompagnés annuellement par le Ministère	12	11 (Non atteinte)

Pour les détails, se référer à l'indicateur 9 du Plan stratégique.

#### Action 5

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	5. Former des professionnels, des techniciens et des gens de métier spécialisés en construction bois	Nombre de professionnels, de techniciens et de gens de métier spécialisés en construction bois formés annuellement en construction bois dans les entités bénéficiant d'un soutien	700	1 246 (Atteinte)

Pour l'année 2024-2025, 1 246 professionnels, techniciens et gens de métier spécialisés en construction bois ont été formés par le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois). Ces formations ont été soutenues par le Ministère par l'intermédiaire du Plan de mise en œuvre 2021-2026 de la Politique d'intégration du bois dans la construction. Voici quelques exemples d'activités de formation en construction bois auxquelles les professionnels, techniciens et gens de métier ont participé :

- Ateliers-conférences sur différents sujets comme les avantages de la construction en bois ou l'introduction à la construction en bois massif;
- Formations techniques sur Gestimat<sup>36</sup>, formation de base pour les « curieux du bois » ou formations plus avancées pour les « pros du bois »;
- Séminaire sur les bâtiments multirésidentiels.

#### Action 6

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
2.1.1 Bonifier le réseau d'aires protégées et conservées du Québec	6. Protéger des milieux humides d'intérêt	Désignation légale de milieux humides d'intérêt	-	Aucune cible attendue pour 2024-2025

Aucune cible fixée pour 2024-2025. Le projet de désignation d'une première vague de milieux humides d'intérêt par le Ministère respecte les échéanciers prévus. L'atteinte de la cible prévue pour 2027-2028 semble toujours réaliste.

36. Gestimat est un outil destiné aux différents intervenants de la construction, lequel a pour but de démontrer la faible empreinte carbone des structures en bois. Pour ce faire, Gestimat calcule les réductions de GES qui découlent du choix d'une construction en bois et celles liées aux structures en béton ou en acier.

### Action 7

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec	7. Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) sur le territoire forestier	Proportion de sites intégrés annuellement aux usages forestiers répondant aux critères de protection administrative en vertu de l'Entente EMV	100 %	100 % (Atteinte)

Tous les sites de protection devant faire l'objet d'une mise à jour en 2024 en fonction des critères de protection établis ont été intégrés aux banques de données cartographiques utilisées dans le cadre du processus de la planification forestière.

### Action 8

Sous-objectif	Action	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	8. Adapter la gestion et l'aménagement des forêts aux changements climatiques (CC)	Nombre de nouvelles interventions visant l'amélioration des connaissances sur les effets des CC	1	Production de six fiches sur les effets des CC sur le secteur forestier (Atteinte)
		Nombre de nouvelles mesures visant l'adaptation des pratiques de gestion et d'aménagement aux effets des CC et leur suivi	1	Une rencontre bilan avec les quatre régions pilotes des projets de diagnostic de vulnérabilité des essences (Atteinte)

Le Ministère a élaboré six fiches visant à soutenir l'amélioration des connaissances quant aux effets des changements climatiques. Elles traitent des enjeux entourant l'acériculture ainsi que les stratégies d'aménagement, la gestion des perturbations naturelles et les opérations forestières. Une rencontre s'est tenue avec les représentants des quatre régions pilotes afin de dresser le bilan des projets de diagnostic de vulnérabilité des essences face aux changements climatiques.

### Action 9

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
2.2.2 Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	9. Réduire les risques pour l'environnement liés à l'utilisation des pesticides dans les pépinières forestières publiques	Indicateur de suivi de l'évolution des risques pour l'environnement par hectare de production (IRPest-E/ha)	Cible 2023-2028 : diminution de 10 % par rapport à la période de référence 2013-2018	s. o. Le résultat sera mesuré en 2027-2028

Afin d'atteindre la cible de réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides en 2028, le Ministère a entrepris différentes actions en 2024-2025 dans les pépinières forestières publiques, notamment par :

- la poursuite de l'utilisation des biopesticides à faible impact sur l'environnement et l'ajout de deux nouveaux produits par rapport à l'année de production 2023;
- l'utilisation plus diversifiée de méthodes de lutte de remplacement, comme certains prédateurs, en remplacement de traitements insecticides;
- la poursuite des essais des produits à base d'acide acétique, un herbicide à faible impact, en vue du remplacement du glyphosate pour le contrôle des plantes indésirables;
- l'amélioration des méthodes de dépistage de la punaise terne (utilisation des pièges collants et des filets fauchoirs);
- l'utilisation des cultures de couverture en remplacement de l'utilisation de certains herbicides.

### Action 10

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
2.2.2 Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	10. Poursuivre la mise en œuvre des activités de restauration du passif environnemental minier	Proportion des sites miniers abandonnés sous la responsabilité de l'État dont les activités de caractérisation environnementales sont amorcées	60 %	76 % (Atteinte)

Pour les détails, se référer à l'indicateur 10 du Plan stratégique.

### Action 11

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
2.3.1 Améliorer l'accès aux milieux naturels	11. Soutenir financièrement la réalisation d'aménagements publics et communautaires	Nombre de nouveaux projets d'aménagements publics et communautaires soutenus annuellement par le Ministère en vue de favoriser l'accès au territoire public	20	28 (Atteinte)

Pour les détails, se référer à l'indicateur 5 du Plan stratégique.

## Action 12

Sous-objectif	Action	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
3.2.2 Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	12. Favoriser la participation autochtone au développement des ressources minérales	Nombre de nouveaux projets de prospection et d'exploration minières financés annuellement par les fonds miniers autochtones	15	28 (Atteinte)
		Nombre d'activités de sensibilisation et de promotion du secteur minier réalisées annuellement par les fonds miniers autochtones	12	16 (Atteinte)

Les fonds miniers autochtones ont soutenu, par le biais du Programme d'aide aux fonds miniers autochtones, 25 projets de prospection et 3 projets d'exploration réalisés par des Cris, des Inuits ou des entreprises cries.

Ils ont aussi soutenu la réalisation de diverses activités de sensibilisation auprès du grand public et de la main-d'œuvre ainsi que de promotion du secteur minier, entre autres, en Eeyou Itschee Baie-James et au Nunavik.

## Action 13

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	13. Accroître la proportion des interventions ministérielles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Proportion des interventions structurantes ayant fait annuellement l'objet d'une évaluation de la durabilité	58 %	71 % (Atteinte)

Pour mieux intégrer les principes du développement durable, le Ministère a déterminé quelles interventions majeures devaient être évaluées sous l'angle de la durabilité, selon les critères du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Ainsi, 71 % des interventions structurantes identifiées ont été évaluées sous l'angle de la durabilité.

### Action 14

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.2.1 Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	14. Soutenir la recherche en aménagement durable des forêts auprès des partenaires externes (universités et centres collégiaux de transfert de technologie)	Nombre de nouveaux projets de recherche en aménagement durable des forêts soutenus annuellement	6	5 (Non atteinte)

À la suite de l'appel de projets 2024-2025, cinq projets de recherche en aménagement durable des forêts ont été retenus. Les projets sélectionnés seront réalisés par l'Université Laval, l'Université du Québec à Chicoutimi et le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale. Ces projets ont une durée de trois ans et le financement totalise 1,5 M\$.

### Action 15

Sous-objectif	Action	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	15. Accroître la proportion des programmes normés intégrant des critères de durabilité	Proportion des programmes de soutien financier durable	45 %	70 % (Atteinte)
		Proportion des programmes de soutien financier durable du secteur prioritaire Ressources naturelles	30 %	50 % (Atteinte)
		Proportion des programmes de soutien financier durable du secteur prioritaire Soutien aux entreprises	45 %	100 % (Atteinte)

Le Ministère gère plusieurs programmes normés dans ses divers domaines d'activité dont plusieurs intègrent différents critères de durabilité. De plus, l'analyse de l'intégration des critères de durabilité a pu être réalisée pour la grande majorité des programmes (nouveaux ou en renouvellement) au cours de l'année 2024-2025. Parmi les principaux critères observés, on peut citer la valorisation de la ressource, notamment minière et forestière, de même que la diminution de l'impact environnemental des projets financés sur le milieu.

### Action 16

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	16. Accroître la proportion des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions responsables des contrats publiés dans le SEAO	25 %	55 % (Atteinte)

En 2024-2025, plus de la moitié des avis publiés par le Ministère dans le système électronique d'appels d'offres (SEAO) présente au moins un indicateur d'acquisition responsable.

### Action 17

Sous-objectif	Action	Indicateurs	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	17. Augmenter le niveau de maturité des pratiques écoresponsables liées aux technologies de l'information et des communications	Indice de maturité numérique responsable (Indice de référence : modéré 30 % en 2022)	30 %	55 % (Atteinte)

Les activités réalisées au cours de l'année 2024-2025, notamment en ce qui concerne le maintien des actifs, les acquisitions écoresponsables des équipements et le choix d'un fournisseur de services, ont permis de maintenir l'indice de maturité numérique responsable. Ces efforts ont assuré la continuité et la stabilité de pratiques durables.

### Action 18

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	18. Améliorer la performance de la gestion des matières résiduelles	Attestation ICI on recycle+ (IOR+) au siège du Ministère	IOR+ pour le niveau Performance	Attestation pour le niveau Performance obtenue (Atteinte)

En collaboration avec RECYC-QUÉBEC, la Société québécoise des infrastructures et le MELCCFP, le Ministère a obtenu l'attestation IOR+ pour le niveau Performance. Il a répondu aux exigences de la demande d'attestation, notamment en contribuant au portrait de la gestion des matières résiduelles de son siège, en désignant un responsable et en s'engageant à informer et à sensibiliser les employés en cette matière.

### Action 19

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	19. Augmenter la proportion du parc de véhicules électriques ou hybrides branchables légers	Proportion des acquisitions de véhicules électriques ou hybrides branchables légers de type de ville	60 %	100 % (Atteinte)

L'ensemble des véhicules loués à long terme par le Ministère en 2024-2025 sont des véhicules hybrides branchables.

### Action 20

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif et collectif alternatif à l'auto solo des employés de l'État	20. Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable	Nombre d'activités de sensibilisation et de formations offertes annuellement aux employés	2	2 (Atteinte)

Deux grandes activités de sensibilisation auprès de l'ensemble des employés ont été diffusées pour encourager l'utilisation des transports actifs et collectifs, dans l'objectif de réduire les déplacements en auto solo, comme la promotion de l'abonnement à des services de vélopartage ainsi que du Défi sans auto solo 2024.

## 4.3 Occupation et vitalité des territoires

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022<sup>37</sup> (Stratégie OVT 2018-2022), prolongée en 2024<sup>38</sup>, a été élaborée dans le contexte où le gouvernement du Québec s'engage à reconnaître les municipalités comme de véritables gouvernements de proximité dotés d'une plus grande autonomie et bénéficiant d'une augmentation des pouvoirs. Avec sa structure décentralisée, le Ministère participe à la vitalité des territoires, puisqu'il privilégie également une action centrée sur la collaboration des communautés locales et autochtones. En raison de cette relation particulière, il peut cerner adéquatement les enjeux propres au territoire et proposer des solutions innovantes et adaptées à chacune des réalités régionales, et ce, pour chacun de ses secteurs d'intervention.

37. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/occupation\\_territoire/strategie\\_ovt\\_2018-2022.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf)].

38. Une nouvelle stratégie a été adoptée en 2025 : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/occupation\\_territoire/STR\\_occupation\\_vitalite\\_territoire\\_2025\\_2029.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/occupation_territoire/STR_occupation_vitalite_territoire_2025_2029.pdf)].

Un premier plan d'action<sup>39</sup>, actualisé en 2021, et un deuxième<sup>40</sup> exposant les actions du Ministère pour satisfaire aux priorités énumérées dans la Stratégie OVT 2018-2022, prolongée en 2024, et retenues par les intervenants régionaux, ont été adoptés pour mettre en œuvre ladite stratégie. L'état d'avancement sommaire à l'égard des actions ciblées dans ce plan d'action est présenté dans les tableaux suivants<sup>41</sup>. Quant aux résultats exhaustifs, ils sont présentés dans l'annexe 2.

## Sommaire des actions du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Régions	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	s. o. (nombre)	Total (nombre)
Abitibi-Témiscamingue	-	-	3	-	6	2	1	12
Bas-Saint-Laurent	-	-	1	-	2	-	2	5
Capitale-Nationale	-	-	-	-	-	-	1	1
Centre-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-	0
Chaudière-Appalaches	-	-	-	-	2	1	1	4
Côte-Nord	-	-	2	-	4	-	2	8
Estrie	-	-	1	-	3	-	3	7
Gaspésie	-	-	1	-	-	-	2	3
Îles-de-la-Madeleine	-	-	1	-	-	-	-	1
Lanaudière	-	-	-	-	-	-	1	1
Laurentides	-	-	2	-	-	-	1	3
Laval	-	-	-	-	-	1	2	3
Mauricie	1	-	-	-	4	-	-	5
Montérégie	-	-	-	1	-	-	3	4
Montréal	-	-	-	-	-	-	1	1
Nord-du-Québec	1	-	5	-	6	-	1	13
Outaouais	-	-	1	-	1	-	1	3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	2	-	7	-	2	11
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>35</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>85</b>

39. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Plan d'action 2018-2022*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/documents-ministeriels/PL-action-OVT-MFFP.pdf>].

40. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, *Plan d'action visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires – 2020-2022*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/plan-action/PL\\_action-occupation-territoires\\_MERN.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/plan-action/PL_action-occupation-territoires_MERN.pdf)].

41. Suivant la scission du Ministère (MERN et MFFP), les résultats sont présentés dans des tableaux distincts.

## Actions et réponses relatives aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Action/Réponse	État de la réalisation
Modifier le Programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des MRC et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ainsi que l'entente relative à la prise en charge des responsabilités en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.	Réalisée en 2020-2021
Poursuivre la délégation de la gestion foncière et forestière sur les territoires publics intramunicipaux en signant de nouvelles conventions de gestion territoriale avec les MRC visées.	Réalisée en 2020-2021
Augmenter le nombre de postes dans les bureaux régionaux du MERN.	Réalisée en 2023-2024
Faire une tournée régionale concernant la mise en valeur du territoire public.	Réalisée en 2020-2021
Évaluer et mettre en place des outils pour soutenir la mise en valeur du territoire public et son développement économique.	Réalisée en 2021-2022
Recenser les potentiels de développement sur les terres du domaine de l'État pour faciliter leur mise en valeur par les MRC délégataires.	En cours

## Sommaire des actions du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Régions	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	s. o. (nombre)	Total (nombre)
Abitibi-Témiscamingue	-	-	2	-	-	-	-	2
Bas-Saint-Laurent	-	-	4	-	-	-	1	5
Capitale-Nationale	-	-	1	-	-	1	-	2
Centre-du-Québec	-	-	-	-	-	-	3	3
Chaudière-Appalaches	-	-	2	-	-	-	3	5
Côte-Nord	-	-	1	-	-	-	1	2
Estrie	-	-	3	-	1	-	1	5
Gaspésie	-	-	3	1	-	-	3	7
Îles-de-la-Madeleine	-	-	1	-	-	-	-	1
Lanaudière	-	-	3	-	1	-	1	5
Laurentides	-	-	3	-	2	-	3	8
Laval	-	-	1	-	-	-	-	1
Mauricie	-	-	1	-	1	-	7	9
Montérégie	-	-	2	-	3	-	2	7
Montréal	-	-	-	-	-	4	-	4
Nord-du-Québec	-	-	1	-	-	-	-	1
Outaouais	-	-	3	-	-	-	1	4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	4	-	-	-	-	4
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>26</b>	<b>75</b>

## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (LFDAROP) (RLRQ, chap. D-11.1) permet aux citoyens de divulguer au Protecteur du citoyen un acte répréhensible, commis ou sur le point d'être commis, à l'égard d'un organisme public. La personne qui divulgue un tel acte répréhensible bénéficie d'un régime général de protection contre les représailles. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts doit faire état, dans son rapport annuel de gestion, des divulgations d'actes répréhensibles reçues au cours de l'exercice, en vertu de la cette loi.

Au cours de l'année 2024-2025, le Ministère a reçu deux divulgations d'actes répréhensibles, lesquelles se sont avérées non fondées.

### Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2024-2025	2024-2025
1- Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 29 novembre 2024 <sup>42,43</sup>	2
2- Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) <sup>44</sup>	3
3- Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
4- Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
5- Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 <sup>45</sup>	0

### Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégorie d'acte répréhensible

Motifs vérifiés ventilés par catégorie d'acte répréhensible	Nombre de motifs	Motifs fondés
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	-	-
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	2	0
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	-	-
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	1	0
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	-	-
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

42. Depuis le 30 novembre 2024, les organisations assujetties à l'article 18 de la LFDAROP n'ont plus l'obligation d'établir une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés. Le processus de divulgation est maintenant sous la responsabilité du Protecteur du citoyen.

43. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

44. Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

45. Les transferts de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi sont répertoriés à ce point.

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025
Membres des minorités visibles	164	5,6 %	172	6,0 %	184	6,6 %
Membres des minorités ethniques	31	1,1 %	36	1,2 %	33	1,2 %
Personnes handicapées	39	1,3%	42	1,5 %	44	1,6 %
Personnes autochtones	20	0,7 %	18	0,6 %	18	0,6 %
Femmes	1 450	49,5 %	1 404	48,7 %	1 369	49,2 %

À moins d'indications contraires découlant de la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2028<sup>46</sup> :

- Membres des minorités visibles : 16,6 %
- Membres des minorités ethniques : 4,0 %
- Personnes handicapées : 2,4 %
- Personnes autochtones : 1,0 %
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation dans l'ensemble de l'effectif.

46. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

## Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2024	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2025
Membres des minorités visibles	3	1,6 %	3	1,5 %	6	3,0 %
Membres des minorités ethniques	1	0,5 %	1	0,5 %	1	0,5 %
Personnes handicapées	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Personnes autochtones	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Femmes	75	40,5 %	77	39,3 %	82	41,0 %

À moins d'indications contraires découlant de la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2028<sup>47</sup> :

- Membres des minorités visibles : 7,1 %
- Membres des minorités ethniques : 3,0 %
- Personnes handicapées : 0,5 %
- Personnes autochtones : 1,2 %
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation au sein du personnel d'encadrement.

La représentativité des groupes cibles demeure un enjeu pour certains emplois où le bassin de main-d'œuvre est peu diversifié. Le Ministère a amorcé plusieurs initiatives dans le cadre de sa stratégie et de son plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour la période 2024-2027. Ces démarches visent notamment à renforcer l'attraction, l'intégration et la fidélisation de talents issus de la diversité.

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

Dans le cadre de sa stratégie et de son plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) pour la période 2024-2027, le Ministère a mis en place un comité consultatif EDI. Ce comité, composé de membres du personnel, a pour mission d'identifier les besoins et les enjeux des groupes cibles afin d'enrichir les pratiques du Ministère et de promouvoir un environnement de travail inclusif et équitable.

47. *Idem.*

**Autres mesures ou actions en 2024-2025 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)**

Mesure ou action	Groupes visés	Nombre de personnes visées
Publication interne (10 avril 2024) d'une manchette et d'une vidéo concernant la participation d'un employé à une campagne menée par le Secrétariat du Conseil du trésor visant à promouvoir la fonction publique comme un employeur valorisant l'équité, la diversité et l'inclusion auprès des personnes handicapées.	Personnes handicapées	Ensemble du personnel du Ministère
Publication interne (31 mai 2024) d'une manchette soulignant la 28 <sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées sur le thème « Ouvrons le dialogue! ». Du matériel promotionnel, un jeu-questionnaire ainsi qu'une liste d'idées pour agir ont été partagés.	Personnes handicapées	Ensemble du personnel du Ministère
Publication interne (21 juin 2024) d'une manchette afin de souligner et de célébrer la Journée nationale des peuples autochtones. Partage d'une liste d'activités et de conférences disponibles ainsi que d'une carte interactive.	Personnes autochtones	Ensemble du personnel du Ministère
Publication interne (4 novembre 2024) d'une manchette dans le cadre de la 21 <sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles ayant comme thème « Le Québec en commun ». Mise en valeur de la formation « Vers une approche inclusive de la gestion de la diversité culturelle » ainsi que de la remise des prix <a href="#">Charles-Biddle</a> , <a href="#">Maurice-Pollack</a> et <a href="#">Solange-Chalvin</a> .	Membre des minorités visibles et ethniques	Ensemble du personnel du Ministère
Publication interne (6 novembre 2024) d'une manchette concernant l'association du ministère des Ressources naturelles et des Forêts à la 28 <sup>e</sup> édition du concours <i>Chapeau, les filles!</i> et à son volet <i>Excelle Science</i> . Mise en valeur de la remise de quatre prix par le Ministère lors du gala du concours.	Femmes	Ensemble du personnel du Ministère
Publication interne (2 décembre 2024) d'une manchette afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH), soutenue par l'Office des personnes handicapées du Québec. En 2024, le thème « Un monde plus inclusif, j'embarque! » souligne l'importance de chaque action pour favoriser l'inclusion communautaire. Partage des autoformations « Mieux accueillir les personnes handicapées » ayant pour objectif de sensibiliser le personnel aux réalités des personnes souffrant d'un handicap et aux bonnes pratiques à adopter à leur égard.	Personnes handicapées	Ensemble du personnel du Ministère

Mesure ou action	Groupes visés	Nombre de personnes visées
Présence interne (11 décembre 2024 au 17 janvier 2025) de l'exposition itinérante du Conseil du statut de la femme ayant pour thème « 50 ans d'engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes! ».	Femmes	Ensemble du personnel du Ministère
Publication interne (7 février 2025) d'une manchette soulignant l'édition 2025 du Mois de l'histoire des Noirs sur le thème « Tout ce que nous sommes ». Objectif de sensibilisation aux réalités et à l'histoire des Afrodescendants du Québec et du Canada. Invitation à consulter le site Internet de l'événement offrant une programmation d'activités, mais aussi des informations détaillées sur l'histoire des communautés noires du Québec et des figures qui ont marqué l'histoire.	Membre des minorités visibles et ethniques	Ensemble du personnel du Ministère
Création d'un comité consultatif en équité, diversité et inclusion (14 février 2025) regroupant des membres du personnel afin de cibler les besoins et les enjeux des groupes cibles au Ministère. Ce comité permettra de partager des questions, préoccupations, réflexions, informations et bons coups afin d'enrichir collectivement les pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, et de soutenir le plan d'action du MRNF.	Tous	Ensemble du personnel du Ministère
Publication interne (7 mars 2025) d'une manchette pour célébrer la Journée internationale des droits des femmes. Le Ministère donne également la parole aux membres du personnel à travers un vox pop pour recueillir leurs témoignages et leurs réflexions sur le droit des femmes.	Femmes	Ensemble du personnel du Ministère
Présentation et approbation (12 mars 2025) de la stratégie et du plan d'action en équité, diversité et inclusion 2024-2027 au comité exécutif du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.	Tous	Ensemble du personnel du Ministère
Publication interne (14 mars 2025) du lancement du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027 réitérant les actions que portera le MRNF dans la prochaine année.	Personnes handicapées	Ensemble du personnel du Ministère
Participation active (1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025) aux rencontres mensuelles du réseau interministériel en équité, diversité et inclusion du Secrétariat du Conseil du trésor.	Tous	Ensemble du personnel du Ministère

## 4.6 Allègement réglementaire et administratif

### Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et des Forêts ont une incidence sur les entreprises, en particulier celles des secteurs minier et forestier, ainsi que sur les promoteurs établis sur les terres du domaine de l'État. Dans le cadre de sa gouvernance réglementaire, le Ministère met en application les fondements, les principes et les obligations prescrites à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 1668-2022) lors de l'élaboration ou de la révision des composantes de son cadre légal et réglementaire.

### Application de la règle du « un pour un<sup>48</sup> »

Au cours de l'année 2024-2025, le MRNF a rédigé l'analyse d'impact réglementaire (AIR) du projet de loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions – projet de loi n° 63. Cette AIR contient une section décrivant comment la règle du « un pour un » a été respectée pour ce projet de loi. Cette loi contient une nouvelle formalité qui consiste au dépôt d'un rapport annuel pour l'exploitant des résidus miniers sur les terres privées. Le coût annuel de cette nouvelle formalité est estimé à 1 575 \$. En contrepartie, et dans le but de respecter la règle du « un pour un », la formalité qui consistait à obliger le dépôt d'un rapport de consultation publique pour une demande de bail minier, dont le coût était de 2 500 \$, a été abolie.

L'AIR portant sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure a été réalisée au cours de l'année financière 2023-2024. Les coûts pour les entreprises minières sont estimés à un peu plus de 93 200 \$ pour 2024.

## Réalisations et résultats

### Allègement réglementaire

#### *Bureau de coordination des droits*

Plusieurs projets et initiatives du Ministère s'inscrivent dans les différents volets d'intervention du dossier de l'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises. Parmi ceux-ci, le projet du Bureau de coordination des droits (BCD) contribue directement aux objectifs d'allègement réglementaire et administratif, autant pour la réduction des délais dans la délivrance des droits que pour la réduction du fardeau administratif et l'accompagnement des promoteurs.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à accélérer la réalisation des projets de développement économique et les investissements, à créer des emplois de qualité et, ainsi, à créer de la richesse au bénéfice de l'ensemble de la population. En créant un environnement d'affaires plus attractif, le gouvernement sera en meilleure position pour attirer des investisseurs étrangers.

---

48. Le cadre de l'allègement réglementaire comprend la règle du « un pour un » en vertu de laquelle toute proposition d'adoption d'une nouvelle formalité doit être accompagnée d'une proposition d'abolition d'une formalité existante dont le coût pour les entreprises est équivalent.

Avec le BCD, le gouvernement veille à assurer une meilleure gestion des délais administratifs dans l'attribution des droits et autorisations, ainsi qu'à mieux coordonner et optimiser les processus de délivrance de ces droits et autorisations. L'objectif consiste à travailler de façon interministérielle et de manière plus efficiente sans diminuer les exigences.

La mise en œuvre des trois chantiers en lien avec le secteur d'activité minier s'est poursuivie en 2024-2025.

### **Tables interministérielles en région**

En novembre 2024, un cadre de gouvernance relatif aux tables intersectorielles régionales (TIR) a été adopté afin de soutenir les directions régionales dans l'organisation de ces dernières. Ce cadre de gouvernance présente notamment les objectifs, le fonctionnement et les principes directeurs des TIR, ainsi que les rôles et responsabilités des membres qui les composent. Un document synthèse destiné à un plus large public, notamment les promoteurs et les ministères et organismes pouvant être appelés à participer à une TIR, a également été produit. Ces nouveaux outils permettront de consolider les pratiques afin d'offrir un accompagnement optimal, coordonné et personnalisé pour les projets majeurs.

Une dizaine de projets bénéficient actuellement d'un accompagnement interministériel, par le biais d'une TIR ou de comités similaires. Plusieurs autres TIR pourraient éventuellement être mises sur pied, notamment pour des projets éoliens.

### **Optimisation des processus de délivrance des droits**

Selon une approche LEAN, l'optimisation des processus de délivrance des droits contribue à réduire les délais des processus en éliminant les activités administratives sans valeur ajoutée.

Quatre projets d'optimisation de processus ont été réalisés jusqu'à maintenant, et un est toujours en cours :

- le renouvellement d'un droit exclusif d'exploration (anciennement un « claim »), volet Déclaration de travaux et volet Décision du ministre (MRNF);
- l'échantillonnage en vrac (MRNF);
- la demande d'un avis faunique (MELCCFP);
- la demande de droits fonciers (MRNF)<sup>49</sup>;
- la délivrance d'un permis de déboisement (MRNF) (en cours).

### **Guichet de diffusion et de gestion des droits**

Ce projet s'inscrit à l'intérieur du chantier du guichet ministériel dans le cadre des travaux du BCD. Il a notamment pour but de mettre en commun et de diffuser l'information des secteurs et des ministères engagés dans l'attribution des droits, permis et autorisations nécessaires dans le contexte de la réalisation d'un projet minier.

Résultats attendus :

- Démarche du promoteur facilitée;
- Analyse du projet plus simple et uniforme;
- Soutien aux promoteurs amélioré;
- Meilleure communication entre les intervenants.

---

49. Au cours des dernières années, le Ministère a procédé à l'optimisation du processus de prise en charge d'une demande d'utilisation du territoire public. Cet exercice a permis au Ministère de s'inscrire à la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens (DSC) avec comme engagement de prendre en charge le traitement des demandes d'utilisation du territoire public dans un délai de 14 jours ouvrables ou moins. L'inscription à la DSC est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Les unités de traitement associées à la première phase ont été finalisées au printemps 2023 pour les deux systèmes informatiques (ODM-GESTIM). La deuxième phase des travaux du guichet (concernant notamment la prestation électronique pour l'autorisation de travaux d'exploration à impacts et le téléversement des documents), qui constitue une étape préalable au déploiement de la première, est en cours de développement.

### **Projets de loi omnibus et autres révisions réglementaires**

En 2024-2025, le Ministère a effectué une révision législative et réglementaire qui a permis de modifier la Loi sur les mines et d'autres dispositions. Ces modifications ont été présentées dans le cadre du projet de loi n° 63 (2024, chapitre 36) sanctionné le 29 novembre 2024<sup>50</sup>. Les propositions visaient les modifications de la Loi dans son ensemble.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de loi omnibus 2024 du MEIE (projet de loi n° 85), le Ministère a soumis quatre propositions d'allègement réglementaire. Celles-ci ont été retenues et adoptées le 9 avril 2025. Ces mesures, visant essentiellement des modifications du Code civil du Québec, sont d'alléger la présentation d'un document numérisé en abolissant l'obligation de joindre un formulaire de documentation, de limiter le volume des mégadocuments pour en faciliter la consultation, d'alléger la publication de la transmission de créance d'une société dissoute à son actionnaire unique au moyen d'un avis et d'alléger la publication d'un avis de changement de nom du titulaire ou du constituant d'un droit publié en abolissant l'obligation de joindre le document constatant ce changement<sup>51</sup>.

En plus de l'AIR visant la modification de la Loi sur les mines et de sa participation à l'AIR du projet de loi n° 85, le MRNF a publié trois autres AIR :

- Projet de règlement modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État – RLRQ, T-8.1, r. 7;
- Projet de règlement modifiant le Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus – RLRQ, A-18.1, r. 12.1;
- Projet de loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la ville de Blainville – projet de loi n° 93.

---

50. Publications du Québec, *Loi modifiant la Loi sur les mines et autres dispositions*, [En ligne], [[https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_client/lois\\_et\\_reglements/LoisAnnuelles/fr/2023/2023C24F.PDF](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2023/2023C24F.PDF)].

51. Publications du Québec, *Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif*, [En ligne], [[https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_client/lois\\_et\\_reglements/LoisAnnuelles/fr/2025/2025C8F.PDF](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2025/2025C8F.PDF)].

## Allègement administratif

### Mesures sous la responsabilité du Ministère au Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025

Le 17 décembre 2020, le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025<sup>52</sup> (ARA) a été lancé. Ce plan d'action présente des mesures concrètes ciblant des secteurs grandement touchés par la pandémie ou qui jouent un rôle important dans la relance. Voici un état de situation des mesures de ce plan qui sont sous la responsabilité du Ministère ou qui le concernent.

N°	Mesure	Degré d'avancement
10	Développer un parcours afin que les entreprises, dans le secteur de la transformation agroalimentaire et dans tous les autres secteurs, puissent inscrire une seule fois leurs informations qui seront transmises à travers les différents ministères et organismes lors d'une demande auprès du gouvernement. Conformément à la décision du Conseil des ministres prise dans le cadre du présent plan d'action, chaque ministère et organisme devra présenter un échéancier pour être présent sur le guichet unique du gouvernement. Centraliser le dossier de l'entreprise avec tous les documents déposés d'une entreprise, commun à tous les ministères et organismes.	Le Ministère a analysé la faisabilité de créer un répertoire de programmes d'aide financière du gouvernement du Québec qui serait destiné aux entreprises œuvrant dans le domaine forestier. Le constat résultant de l'analyse est qu'un tel répertoire dédoublerait l'information déjà disponible sur Québec.ca (guichet unique), ne permettrait pas d'atteindre les objectifs visés pour les entreprises et engendrerait des enjeux d'efficacité administrative en lien avec la gestion des programmes.
26	Déterminer, de concert avec les représentants de l'industrie de la pourvoirie, quels types de projets légers pourraient faire l'objet de préautorisation en vue de permettre leur réalisation rapide en cours de saison d'opération. Déterminer ensuite les conditions dans lesquelles des préautorisation pourront, le cas échéant, être accordées.	Le MRNF s'est entendu avec les représentants de l'industrie de la pourvoirie pour fusionner des formulaires afin de permettre aux pourvoyeurs de demander trois permis d'intervention distincts à l'aide d'un seul formulaire.
42	Développer un parcours afin d'éliminer des étapes lors des démarches des entreprises avec le gouvernement.	Le Ministère poursuit ses efforts afin de développer un parcours pour les entreprises qui lui permettra d'assurer sa présence sur le guichet unique gouvernemental (mesure 10). Dans la mesure où un tel parcours se concrétise, des travaux seront effectués en vue de l'optimiser (mesure 42).
47	Les ministères et les organismes concernés devront réviser leurs processus de mise en œuvre de la réglementation dans la perspective de réduire les délais de délivrance des permis et des autres autorisations. À cet effet, ceux-ci devront déposer un inventaire et un plan de travail au MEIE.	Plan ministériel de réduction des délais de délivrance des permis et autorisations rédigé.

52. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-allegement-reglementaire-2020-2025>].

# Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif

Comme chaque année, le Ministère effectue la mise à jour des formalités imposées aux entreprises afin de mesurer les progrès accomplis pour réduire le nombre (-10 %), le volume (-15 %) et le coût des formalités (-20 %). Ces cibles gouvernementales d'allègement sont inscrites à la section 4.1 du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 (ARA)<sup>53</sup>.

## Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019

Indicateurs	2019	2020	2021	2022 <sup>54</sup>	2023
Nombre de formalités administratives	s. o.	s. o.	s. o.	60	60
Volume des formalités (en valeurs constantes)	s. o.	s. o.	s. o.	17 605	17 216
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	s. o.	s. o.	s. o.	7 680 046 \$	7 723 046 \$

Le 1<sup>er</sup> novembre 2022, les formalités sous la responsabilité du Ministère ont été regroupées en deux volets, soit le volet Forêt et le volet Ressources naturelles. Dans le contexte de ces changements, plusieurs formalités ne sont plus sous sa responsabilité puisqu'elles étaient liées au volet Énergie. Les données présentées ci-dessus sont tirées du portail de suivi du coût des formalités administratives géré par le MEIE.

Puisque la création du MRNF date de 2022, il est impossible de présenter les données de ce ministère pour les années 2019 à 2021. Toutefois, les données concernant les formalités administratives sous la responsabilité des anciens ministères (ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) pour cette période sont disponibles à la page 87 du Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Ministère<sup>55</sup>.

## Publications en matière d'allègement réglementaire

Conformément à la Politique gouvernementale, le Ministère doit publier :

- les AIR qui accompagnent tout projet de loi ou de règlement visé par l'allègement réglementaire et administratif. En 2024-2025, le Ministère a publié cinq AIR<sup>56</sup>;
- les projets de nouveaux formulaires afin de recueillir les commentaires des intervenants des secteurs d'activité économique concernés dans la section destinée à cette fin de son site Internet<sup>57</sup>, pour une durée de 30 jours. En 2024-2025, le Ministère n'a pas publié de nouveaux formulaires.

53. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/plans-action/PL-plan-action-allegement-2020-2025.pdf>].

54. Les données de l'année 2022 ont été redressées afin de tenir compte de tous les allègements et tous les changements apportés au cours de la période.

55. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, *Rapport annuel de gestion 2022-2023*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/rapport-annuel-gestion/RA\\_annuel\\_gestion\\_2022-2023\\_MRNF.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/rapport-annuel-gestion/RA_annuel_gestion_2022-2023_MRNF.pdf)].

56. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, *Allègement réglementaire*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/ressources-naturelles-forets/lois-et-reglements/allegement/>].

57. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, *Prépublication de formulaire*, [En ligne], [<https://mrnf.gouv.qc.ca/ministere/formulaires/prepublication-de-formulaire/>].

Il est à noter que le MRNF a procédé à la modification de sa page Web consacrée à l'allègement réglementaire et administratif (ARA). Il s'est ainsi conformé aux exigences du MEIE et du Secrétariat à la communication gouvernementale en ce qui a trait à l'affichage de la page Web ARA des ministères et organismes.

## Coopération et harmonisation réglementaires

Selon les dispositions de l'Accord de commerce et de coopération Québec-Ontario (2009), le MRNF peut présenter au gouvernement de l'Ontario des commentaires sur les propositions d'exigences réglementaires qui le concerne. De plus, cette validation permet au MRNF de s'assurer que ces propositions n'ont pas de répercussions importantes sur la libre circulation des personnes, des biens, des services ou des investissements entre le Québec et l'Ontario et, le cas échéant, avec les autres partenaires commerciaux, comme l'exige la Politique gouvernementale sur l'ARA.

En 2024-2025, le MRNF a répondu à quatre avis de notification en réponse aux demandes du gouvernement de l'Ontario d'obtenir ses commentaires sur des projets réglementaires ou législatifs, communément appelés « Avis Québec-Ontario ».

### 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le Ministère est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels<sup>58</sup>. De ce fait, il est soumis au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, le Ministère a reçu 960 demandes d'accès à l'information. Au cours de cette période, 958 demandes ont été traitées<sup>59</sup>.

#### Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues <sup>60</sup>
960

58. Publications du Québec, *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/A-2.1>].

59. Les demandes traitées sont celles qui ont été menées à terme au cours de l'année financière. Par conséquent, la date de réception pourrait être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer. Les demandes sont comptabilisées selon le délai retenu pour fournir une réponse.

60. Ce nombre inclut les demandes de toutes natures, soit les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification. Lorsqu'une demande comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels et rectification; accès à des documents administratifs et à des renseignements personnels; etc.), elle n'est comptabilisée qu'une seule fois, en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant comme nature de la demande.

#### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais<sup>61</sup>

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	865	5	0
21 à 30 jours	85	2	0
31 jours et plus (le cas échéant)	8	0	0
<b>Total</b>	<b>958</b>	<b>7</b>	<b>0</b>

#### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	124	1	0	s. o.
Partiellement acceptée	164	4	0	18, 20, 22, 23, 24, 28, 28.1, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 39
Refusée (entièrement)	32	1	0	22, 23, 24, 28, 31, 33, 34, 36, 37, 39, 137.1
Autres <sup>62</sup>	638	1	0	42

#### Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	13

## 4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Le Ministère valorise l'usage et la qualité du français afin d'exercer un rôle exemplaire dans l'application de la Charte de la langue française. En agissant ainsi, le Ministère cherche à assurer la primauté du français dans ses activités.

Ainsi, les réponses aux questions portant sur l'émissaire, la Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et la Politique linguistique de l'État sont fournies dans les tableaux suivants.

61. Les demandes traitées sont celles qui ont été menées à terme au cours de l'année financière. Par conséquent, la date de réception pourrait être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer. Les demandes sont comptabilisées selon le délai retenu pour fournir une réponse.

62. Correspond à un document inexistant, à un désistement ou à une demande de divulgation.

## Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire <sup>63</sup> ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	Manchette sur l'intranet ministériel et courriel adressé à l'ensemble du personnel du Ministère

## Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris <sup>64</sup> une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation?	Oui
Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	60
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche <sup>65</sup> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions <sup>66</sup> .	s. o.

## Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	Manchette sur l'intranet ministériel et courriel adressé à l'ensemble du personnel du Ministère

63. À titre informatif, le mandataire porte le titre d'émissaire depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023.

64. La directive est considérée comme prise à la date indiquée au document final que l'organisme transmet au ministre de la Langue française pour approbation.

65. Dans certaines circonstances, lorsqu'aucune exception n'est prévue, le recours aux dispositions de temporisation est possible, sous certaines conditions : si l'utilisation exclusive du français compromet l'accomplissement de la mission d'une organisation, si tous les moyens raisonnables pour communiquer uniquement en français ont été pris et dans la mesure prévue par la directive de l'organisation. Le recours à ces dispositions doit être exceptionnel. Ces dispositions temporaires sont prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration (art. 2, par. 8 et art. 6, par. 10) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (art. 1, par. 14 et art. 2, par. 7). Elles cesseront d'avoir effet le 1<sup>er</sup> juin 2025.

66. « Situations, cas, circonstances ou fins » fait référence au descriptif général des situations où les dispositions de temporisation sont utilisées avec les particularités les accompagnant. Ne pas comptabiliser chaque utilisation de ces dispositions.

Questions	Réponses
L'article 20.1 de la Charte de la langue française prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé?	19
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français <b>est souhaitable</b> ?	260

## 4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère est actif dans le suivi des dossiers en lien avec la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027<sup>67</sup>.

Dans le contexte du concours *Chapeau, les filles!* et de son volet *Excelle Science*, le Ministère a remis quatre bourses en juin 2024 :

- deux bourses de 2 000 \$ offertes respectivement à deux lauréates du concours *Chapeau, les filles!* dans la catégorie Ressources naturelles et Forêts;
- deux bourses de 2 000 \$ offertes respectivement à deux lauréates du volet universitaire *Excelle Science* dans la catégorie susmentionnée.

En mai 2024, le Ministère annonçait à l'ensemble de son personnel l'entrée en vigueur de la Politique ministérielle en matière de prévention de la violence conjugale, familiale et à caractère sexuel. À la suite du lancement, des actions de sensibilisation ont été réalisées, dont la parution d'une manchette intranet en octobre 2024 et l'intégration d'un volet consacré à la politique ministérielle dans le cadre d'une formation obligatoire en santé et sécurité au travail, offerte à l'ensemble des gestionnaires du Ministère.

Plusieurs activités de sensibilisation ont aussi été réalisées dans le cadre de journées thématiques, dont les suivantes :

- Journées d'action contre la violence faite aux femmes
  - Deux manchettes intranet et distribution de rubans blancs aux autorités et au personnel
- Journée internationale du droit des femmes
  - Une manchette intranet et le tournage d'une capsule vidéo de style « vox pop » invitant les employés à se prononcer sur la première petite action concrète que chacune et chacun peut faire pour que toutes les femmes et les filles se sentent soutenues et respectées

67. Secrétariat à la condition féminine, *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-egalite-2022-2027.pdf>].

De plus, le Ministère a accueilli à son siège, du 11 décembre 2024 au 17 janvier 2025, une exposition itinérante rendue disponible par le Conseil du statut de la femme, portant sur le thème « 50 ans d'engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes! ».

Par ailleurs, le Ministère a adopté, au printemps 2025, sa stratégie ministérielle en équité, diversité et inclusion, dans laquelle la condition féminine est l'une des formes de diversité ciblée par le plan d'action 2024-2027 qui en découle.

## 4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics<sup>68</sup> (Politique) vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a aussi pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

Pour déterminer si la tarification actuelle respecte la ligne de conduite de la Politique, le Ministère poursuit ses travaux afin de rapprocher l'ensemble des coûts associés aux revenus de tarification et d'évaluer les niveaux d'autofinancement de ses produits et services. Les informations concernant les revenus, la révision et l'indexation des biens et services tarifés du Ministère sont présentées à l'annexe 1.

## 4.11 Gestion du Bureau de mise en marché des bois

Selon la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les fonctions et responsabilités du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) se déclinent en quatre volets :

- mettre en vente, sur un marché libre, un volume minimal de 25 % des bois des forêts du domaine de l'État;
- transposer les prix des enchères aux volumes de bois attribués, soit en garantie d'approvisionnement ou en permis d'intervention pour approvisionner une usine de transformation du bois;
- s'assurer du mesurage et de la facturation de 100 % des bois des forêts du domaine de l'État;
- s'assurer que les revenus sont investis dans les travaux contribuant à maximiser la création de richesse pour l'ensemble de la population.

## Mise en marché et résultats des ventes

Au cours de l'exercice 2024-2025, le BMMB a vendu 84 % des bois offerts sur le marché libre, soit 6,36 Mm<sup>3</sup> de bois sur les 7,59 Mm<sup>3</sup> offerts. Dans cette offre, le BMMB a également mis en vente des secteurs affectés par une perturbation naturelle.

La répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché est présentée dans le tableau suivant. Parmi ceux-ci, près de 0,83 Mm<sup>3</sup> sont des volumes vendus auxquels les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement ont renoncé.

---

68. Ministère des Finances, *Politique de financement des services publics*, [En ligne], [[https://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR\\_PolitiqueFSP.pdf](https://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR_PolitiqueFSP.pdf)].

### Répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché pour 2024-2025

Territoires	Volumes vendus (en Mm <sup>3</sup> )	Nombre de secteurs vendus
Centre-Nord	1,54	32
Centre-Sud	1,13	47
Nord-Est	1,14	17
Nord-Ouest	1,02	35
Sud-Est	0,76	33
Sud-Ouest	0,77	29
<b>Total</b>	<b>6,36</b>	<b>193</b>

Pour l'exercice 2024-2025, la répartition de l'ensemble des ventes par type d'entreprise est présentée dans le tableau suivant. Les scieries sont les entreprises qui achètent le plus de volumes (55,5 %); elles sont suivies par les entrepreneurs forestiers, avec 27,4 % des volumes achetés, et par les entreprises autres (6,1 %). Les entreprises telles que les coopératives et les groupements ainsi que celles exerçant des activités liées à l'aménagement forestier, au déroulage et à la production de poteaux et de panneaux représentent 11,0 % des volumes vendus au cours de l'année. Le marché libre des bois a donc permis d'ouvrir l'accès aux bois de la forêt publique puisque 41 % des volumes ont été vendus à des entreprises ne détenant pas de garantie d'approvisionnement (entrepreneurs forestiers, coopératives, entreprises de services techniques, consultants, etc.).

### Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'exercice 2024-2025

Type d'entreprise	Volumes vendus		Secteurs vendus	
	en Mm <sup>3</sup>	en %	en nombre	en %
Scieries	3,53	55,5	97	50,3
Entrepreneurs forestiers	1,74	27,4	56	29,0
Coopératives, groupements et aménagement forestier	0,35	5,5	13	6,7
Déroulage, poteaux et panneaux	0,35	5,5	11	5,7
Autres	0,39	6,1	16	8,3
<b>Total</b>	<b>6,36</b>	<b>100</b>	<b>193</b>	<b>100</b>

## Tarification et opérations financières

Au cours de l'exercice 2024-2025, le BMMB a notamment mis en œuvre les actions suivantes :

- La mise à jour annuelle de la valeur marchande des bois sur pied. Plus de détails sur la méthode de calcul sont disponibles dans son site Web<sup>69</sup>, de même que dans les grilles de taux de la valeur marchande des bois sur pied qui s'applique chaque trimestre;
- La mise à jour des taux qui s'appliquent aux permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques, la récolte de biomasse non marchande, la récolte de l'if du Canada de même que pour la culture et les activités d'aménagement d'une érablière à des fins acéricoles sur les terres publiques;
- La facturation d'environ 19,46 Mm<sup>3</sup> de bois et de 71 277 m<sup>3</sup> de biomasse forestière de la forêt publique, pour une somme totale de 270,13 M\$;

69. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, *Tarification forestière*, [En ligne], [<https://bmmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/tarification-forestiere/>].

- La facturation d'environ 34,6 M\$ en redevance annuelle;
- L'élaboration du dossier d'affaires en lien avec les travaux visant la refonte du système Mesubois, qui traite principalement le mesurage et la facturation des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État;
- La mise à jour des taux d'aide financière pour la récupération des bois affectés par une perturbation naturelle (incendies de forêt, épidémies d'insectes ou chablis) dans les plans d'aménagement spéciaux;
- Le déroulement des travaux concernant une enquête quinquennale portant sur les coûts d'approvisionnement, de transformation et les revenus de l'industrie forestière du Québec à la suite de la sélection d'une firme de consultant dans le cadre d'un appel d'offres public;
- La mise à jour du modèle-usine résineux servant à évaluer les coûts de transformation et la valeur des produits des scieries de bois résineux. Ces travaux ont été réalisés en partenariat avec FPIInnovations et le service du développement de l'industrie des produits forestiers.

## Évaluations économiques et financières des investissements forestiers

Au cours de l'exercice 2024-2025, le BMMB a notamment réalisé l'action suivante afin de soutenir les prises de décisions pour que les stratégies et les investissements liés à la gestion forestière soient créateurs de richesse pour l'ensemble de la population du Québec :

- la poursuite du développement et le déploiement d'une nouvelle version du Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles (MÉRIS)<sup>70</sup>. Cette nouvelle version, simplifiée à la demande des utilisateurs, intègre plusieurs nouveautés, dont la mise à jour de valeurs et une meilleure interopérabilité avec les autres outils utilisés. Cet outil d'aide à la décision sert à l'intégration des aspects financiers et économiques pour éclairer la prise de décision en matière d'aménagement forestier.

## Valeur des activités d'aménagement

En tant qu'organisation ayant pour responsabilité d'établir la valeur des activités d'aménagement, le BMMB a mis en œuvre les actions suivantes au cours de l'exercice 2024-2025 :

- La révision des grilles de la valeur des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux en forêt publique. La révision des grilles a permis d'améliorer l'équité dans le financement des travaux et de reconnaître l'évolution du marché du travail, tout en assurant la stabilité des mesures d'investissement;
- L'intégration sur deux ans des résultats de l'enquête comptable sur les coûts de la sylviculture en forêt privée. Cette action a permis d'atténuer l'impact des variations de la grille 2024-2025 de la valeur des traitements sylvicoles en forêt privée. La grille 2025-2026 intégrera 100 % des résultats de l'enquête;
- L'intégration graduelle des valeurs de marché issues des résultats d'appels d'offres, qui a débuté pour les trois principales familles de traitements sylvicoles non commerciaux dans la grille 2025-2026 en forêt publique (traitement du site, régénération artificielle et éducation de peuplements);
- La révision des taux liés au Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Ce programme d'aide financière permet d'augmenter l'approvisionnement des utilisateurs se situant à l'extérieur des régions de l'Outaouais et des Laurentides en volumes de bois feuillus de faible qualité issus de la récolte et de l'aménagement des forêts publiques et privées de ces régions.

70. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles (MÉRIS)*, [En ligne], [<https://bmmmb.gouv.qc.ca/analyses-economiques/outils-d-analyse/>].

## 4.12 Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec (FADQ) agit en tant que mandataire du Ministère pour l'administration du Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen d'une garantie de prêt pour un montant maximal de 750 000 \$ par entreprise. Au 31 mars 2025, le portefeuille de garanties de prêt s'élève à 88,27 M\$. Ainsi, ce programme contribue au développement de la forêt privée.

Cette année, La Financière agricole du Québec a délivré 54 certificats de prêts forestiers, pour un montant de 9,47 M\$. Cela représente une hausse par rapport au montant de 9,03 M\$ autorisé en 2023-2024.



# 5. ANNEXES

## Annexe 1 – Revenus de tarification, coûts et degrés de financement atteints

### Résultats et informations sur le financement combiné du Ministère et du Fonds des ressources naturelles

#### Droits et permis pour les ressources forestières<sup>71, 72</sup>

Catégories de revenus	Revenus de tarification (k\$) <sup>73</sup>	Coût des biens et services (k\$)	Niveau de financement atteint	Base de fixation*	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Droits de coupe et redevance annuelle	292 950	352 687	83 %	MAG	2024	Trimestrielle, selon l'évolution des indices de prix des produits forestiers
Usine de transformation du bois	738	722	102 %	MAG	1994	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Érablières	4 973	5 565	89 %	MAG	2023	Annuelle, selon les données du dossier économique des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) <sup>74</sup>
Marteleurs et mesureurs de bois	20	24	83 %	DA	2000	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
<b>Total – Ressources forestières</b>	<b>298 681</b>	<b>358 998</b>	<b>83 %</b>			

\* La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

**MAG** : selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements; **CS** : en fonction du coût des services;

**DA** : par décision administrative

71. Il n'est pas possible de faire un lien entre les revenus annuels tirés de la récolte des bois des forêts du domaine de l'État et les investissements annuels en aménagement forestier. En effet, l'investissement réalisé aujourd'hui en sylviculture portera ses fruits et permettra de générer de la richesse pour l'ensemble de la société (État, entreprises ainsi que travailleurs) dans le futur, notamment lorsque les superficies aménagées seront rendues à maturité.
72. Les revenus de droits et permis de ressources forestières 2024-2025 ont été portés au crédit du fonds général. La totalité des revenus, soit 298,7 M\$, a été virée, par les décrets 814-2016, 1854-2024 et 599-2024, au volet aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.
73. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2024-2025 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.
74. Les tarifs sont indexés selon le revenu moyen net par entaille sur une période de cinq ans, lequel est basé sur les données du dossier économique des PPAQ.

## Droits et permis pour les ressources minières

Catégories de revenus	Revenus de tarification (k\$) <sup>75</sup>	Coût des biens et services (k\$)	Niveau de financement atteint	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Exploitation minière <sup>76</sup>	18 000	n. d.	s. o.	DA	2018	Non indexé
Droit exclusif d'exploration <sup>77</sup>	15 431	6 645	232 %	DA	2017	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Exploitation par baux miniers	2 052	652	315 %	DA	2017	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Exploitation – Sable, gravier et autres	3 867	1 275	303 %	DA	2006	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
<b>Total – Ressources minières</b>	<b>39 350</b>	<b>8 572</b>	<b>459 %</b>			

## Total des droits et permis

Catégorie de revenus	Revenus de tarification (k\$)	Coût des biens et services (k\$)	Niveau de financement atteint
Total – Ressources forestières	298 681	358 998	83 %
Total – Ressources minières	39 350	8 572	459 %
<b>Total – Droits et permis</b>	<b>338 031</b>	<b>367 570</b>	<b>92 %</b>

## Ventes de biens et services

Catégories de revenus	Revenus de tarification (k\$)	Coût des biens et services (k\$)	Niveau de financement atteint	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques <sup>78</sup>	(1 066)	n. d.	s. o.	DA	1990	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Frais de vente et de location de terrains <sup>78</sup>	(7)	n. d.	s. o.	DA	1990	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Formules et documents	1	n. d.	s. o.	MAG	2013	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Enregistrement de transferts	218	n. d.	s. o.	DA	2017	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Frais d'admission	8	n. d.	s. o.	DA	2017	Non indexé

75. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2024-2025 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

76. Les revenus de l'exercice 2024-2025 sont expliqués par le décret 1101-2020 qui autorise qu'un montant maximal de 18 M\$, provenant des sommes perçues à titre de droits miniers pour appliquer la Loi sur l'impôt minier (chapitre I-0.4), soit porté au volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles pour chacun des exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025.

77. Les revenus de 2024-2025 perçus pour l'octroi ou le renouvellement de baux et de droits exclusifs d'exploration ont été portés au crédit du fonds général. Une portion de ceux-ci a été virée, par le décret 85-2025, au volet gestion de l'activité minière du Fonds des ressources naturelles.

78. Les revenus négatifs de ces deux catégories sont expliqués par une correction rétroactive des données des exercices 2021-2022 et 2022-2023 afin de les présenter au Fonds d'information sur le territoire (FIT). À partir de l'exercice 2023-2024, ces revenus sont comptabilisés directement au FIT dans la catégorie « Territoire public ».

Catégories de revenus	Revenus de tarification (k\$)	Coût des biens et services (k\$)	Niveau de financement atteint	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Analyses en laboratoires	61	n. d.	s. o.	DA	2007	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Autres revenus	1 210	n. d.	s. o.	DA	2016	Non indexé
<b>Total – Vente de biens et services</b>	<b>425</b>	<b>n. d.</b>	<b>s. o.</b>			

### Total des catégories de revenus

Catégorie de revenus	Revenus de tarification (k\$)	Coût des biens et services (k\$)	Niveau de financement atteint
Total – Droits permis	338 031	367 570	92 %
Total – Ventes de biens et services	425	n. d.	s. o.
<b>Grand total</b>	<b>338 456</b>	<b>367 570</b>	<b>92 %</b>

### Résultats et informations sur le financement : Fonds d'information sur le territoire

Catégorie de revenus	Revenus de tarification <sup>79</sup> (k\$)	Coût des biens et services (k\$)	Niveau de financement atteint <sup>80</sup>	Base de fixation*	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Registre foncier <sup>81</sup>	87 979	41 849	210 %	CS	2013	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Rénovation cadastrale	43 529	38 939	112 %	CS	2001	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Enregistrement cadastral	3 275	9 107	36 %	CS	2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Territoire public	32 489	37 992	86 %	MAG	2021	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Information géospatiale	12 161	34 680	35 %	CS	2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Arpentage	67	4 327	2 %	CS	2020	Annuelle, selon les coûts
Registre du domaine de l'État	9	4 715	0 %	CS	2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
<b>Total – Fonds d'information sur le territoire<sup>82</sup></b>	<b>179 509</b>	<b>171 609</b>	<b>105 %</b>			

\* La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

**MAG** : selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements; **CS** : en fonction du coût des services;

**DA** : par décision administrative

79. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2024-2025 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

80. Le niveau de financement visé est un autofinancement global sur l'ensemble des activités du FIT et non un autofinancement par produit individuel.

81. Les tarifs du Registre foncier sont établis par la Loi sur les bureaux de la publicité des droits, RLRQ, chapitre B-9.

82. Les revenus non tarifés tels que les intérêts et les gains sur dispositions d'immobilisations ne sont pas présentés dans ce tableau. Pour l'exercice 2024-2025, ces revenus non tarifés totalisent 72 683 k\$, portant ainsi les revenus totaux du FIT à 252 192 k\$.

## Annexe 2 – Occupation et vitalité des territoires

### Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

#### Abitibi-Témiscamingue

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 1 : Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région</b>	Attirer une personne-ressource à l'accompagnement supplémentaire et personnalisé offert aux promoteurs qui souhaitent élaborer des projets de desserte en télécommunication en passant sur les terres du domaine de l'État.	Réalisée en 2021-2022
<b>Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale</b>	Acquérir de nouvelles connaissances géoscientifiques, notamment par des levés aéroportés.	Réalisée en 2024-2025
	Bonifier le soutien à l'exploration de base pour les minéraux critiques et stratégiques.	Réalisée en 2024-2025
	Intégrer les innovations numériques dans le traitement de données géoscientifiques et l'évaluation du potentiel minéral.	En cours
	Appuyer la recherche et le développement en matière d'extraction, de transformation et de recyclage de minéraux critiques et stratégiques.	Réalisée en 2024-2025
	Stimuler l'implantation d'initiatives structurantes en intelligence artificielle dans les sociétés minières.	Réalisée
	Offrir aux entreprises de la région l'occasion de développer une expertise en décontamination des sites de passif environnemental.	Abandonnée
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	s. o. <sup>83</sup>
<b>Priorité 6 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population</b>	Effectuer la caractérisation des sites miniers abandonnés de Beaudry (carrière), de Duvan Copper, de Fontana et d'Inmont Copper pour en planifier la restauration.	Réalisée
	Commencer les travaux de restauration des sites miniers abandonnés suivants : Molybdenite Corporation, Pandora, Normetmar, Vauze, Thompson Cadillac et Waite-Amulet, Sablières 32C04-014.	En cours

83. Voir le Rapport annuel de gestion (RAG) 2024-2025 du MEIE.

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 6 (suite)	Poursuivre les travaux de restauration des sites miniers abandonnés de East-Sullivan, de Manitou, de Preissac Molybdenite et de Siscoe.	En cours
	Faire l'inventaire des terres publiques résiduelles dans les périmètres urbains de la région pour cibler les terrains disponibles à des fins de développement de proximité et d'amélioration des milieux de vie.	Abandonnée

### Bas-Saint-Laurent

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité	Procéder à 44 libérations de terres du domaine de l'État occupées sans droit, pour assurer une accessibilité à tous à ces secteurs.	Réalisée en 2023-2024
	Procéder au nettoyage de 34 sites d'enfouissement illicites.	Réalisée en 2023-2024
Priorité 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables	Déterminer les 10 anciens dépotoirs illicites les plus fréquentés et encourager les citoyens à utiliser les lieux autorisés pour disposer de leurs rebuts.	En cours
	Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires.	S. O. <sup>84</sup>
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	S. O. <sup>85</sup>

### Capitale-Nationale

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	S. O. <sup>86</sup>

84. Voir les RAG 2024-2025 du MEIE et du MELCCFP.

85. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

86. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

## Chaudière-Appalaches

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	S. O. <sup>87</sup>
	Effectuer la caractérisation des sites miniers abandonnés d'Eastern Metals et de Reed-Bélanger pour en planifier la restauration.	Abandonnée
	Attitrer un chargé de projet au suivi des conclusions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'état des lieux et sur la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés ainsi qu'à l'accompagnement des projets qui pourraient en découler.	Réalisée en 2021-2022
	Procéder au nettoyage de 14 dépotoirs illicites et entamer les procédures en vue du rétablissement de 2 sites inscrits au passif environnemental.	Réalisée en 2022-2023

## Côte-Nord

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	Offrir de l'aide financière aux entreprises du secteur minier qui veulent réaliser des projets de recherche et d'innovation, et ce, notamment par le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.	Réalisée
	Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer un projet minier en collaboration avec le Bureau de coordination des droits.	Réalisée en continu
	Bonifier l'offre de programmes et les programmes du MERN pour appuyer la recherche et le développement en matière d'extraction, de transformation et de recyclage de MCS.	Réalisée
	Stimuler l'implantation d'initiatives structurantes en intelligence artificielle dans les sociétés minières.	Réalisée
	Améliorer et diversifier les approvisionnements en énergie, notamment par l'appui au développement de dessertes pour l'approvisionnement au gaz naturel liquéfié.	S. O. <sup>88</sup>
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	S. O. <sup>89</sup>

87. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

88. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

89. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 8 : Agir en synergie	Organiser au moins une rencontre par année pour favoriser les discussions et le partage d'information entre les MRC délégataires et le MERN.	Réalisée
	Cibler les secteurs potentiels au lotissement de terrains résidentiels et commerciaux sur le territoire public, en collaboration avec les municipalités, les MRC et les ministères concernés, dans le but d'harmoniser les planifications en aménagement du territoire.	Réalisée en continu

## Estrie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie	Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires.	s. o. <sup>90</sup>
	Financer des activités de la Chaire de recherche industrielle sur les biocombustibles et bioproduits de l'Université de Sherbrooke.	s. o. <sup>91</sup>
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	s. o. <sup>92</sup>
Priorité 7 : Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs	Produire un diagnostic sur les problèmes d'accès aux terres publiques enclavées.	En cours
	Procéder à la libération de 50 sites occupés sans droit sur les terres du domaine de l'État pour assurer une accessibilité à ces secteurs convoités pour la pratique d'activités de plein air.	Réalisée en 2023-2024
Priorité 16 : Conserver et protéger les milieux humides	Attitrer un chargé de projet au suivi des conclusions de la commission d'enquête du BAPE sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés ainsi qu'à l'accompagnement des projets qui pourraient en découler.	Réalisée en 2021-2022
	Procéder au nettoyage de 2 dépotoirs illicites.	Réalisée en 2023-2024

90. Voir les RAG 2024-2025 du MEIE et du MELCCFP.

91. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

92. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

## Gaspésie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisir, de sports et de culture en région	Encadrer et planifier le développement des activités de plein air sur les terres du domaine de l'État par l'entremise du Plan régional de développement du territoire public - section récréotourisme.	En cours
Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres	Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires.	s. o. <sup>93</sup>
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	s. o. <sup>94</sup>

## Îles-de-la-Madeleine

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	Accompagner la communauté dans le processus de création d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine.	En cours

## Lanaudière

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	s. o. <sup>95</sup>

93. Voir les RAG 2024-2025 du MEIE et du MELCCFP.

94. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

95. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

## Laurentides

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens</b>	Faire la promotion des sites à fort potentiel de développement touristique auprès des acteurs du développement économique régional.	En cours
<b>Priorité 4 : Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale</b>	Évaluer les besoins en données avec la région et, sur demande, rendre disponibles les données de manière à soutenir l'élaboration de politiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire.	En cours
<b>Priorité 5 : Optimiser les mobilités des individus et des marchandises</b>	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	s. o. <sup>96</sup>

## Laval

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 9 : Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques</b>	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	s. o. <sup>97</sup>
	Mettre à contribution l'expertise du MERN pour soutenir le milieu dans l'élaboration du plan de réduction de la dépendance aux combustibles fossiles.	Abandonnée en 2021-2022
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	s. o. <sup>98</sup>

## Mauricie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique</b>	Diffuser un appel d'offres pour réaliser un projet d'hébergement commercial haut de gamme au lac Mékinac, en partenariat avec la région.	Non amorcée
<b>Priorité 6 : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement</b>	Effectuer une étude de caractérisation et des travaux de réhabilitation pour un site contaminé présent sur le territoire public.	Réalisée en 2022-2023
	Effectuer une étude de caractérisation pour un deuxième site contaminé présent sur le territoire public.	Réalisée en 2023-2024
	Procéder à l'inspection de 10 sites de dépotoirs illicites recensés sur le territoire public.	Réalisée en 2024-2025
	Procéder au nettoyage de 3 de ces sites de dépotoirs illicites recensés sur le territoire public.	Réalisée en 2024-2025

96. Voir le RAG 2024-2025 du MELCCFP.

97. Voir le RAG 2024-2025 du MELCCFP.

98. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

## Montérégie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 1 : Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture</b>	Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires.	S. o. <sup>99</sup>
<b>Priorité 3 : Créer de la richesse par l'économie et l'innovation</b>	Appuyer le développement des projets des zones industrialo-portuaires de Contrecoeur, de Sainte-Catherine, de Salaberry-de-Valleyfield et de Sorel-Tracy en assignant une ressource aux projets de développement économique et en partageant les connaissances et l'expertise du MERN.	En suspens
<b>Priorité 6 : Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles</b>	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	S. o. <sup>100</sup>
<b>Priorité 8 : Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie</b>	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	S. o. <sup>101</sup>

## Montréal

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 2 : Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité</b>	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	S. o. <sup>102</sup>

## Nord-du-Québec

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 1 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires, et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire</b>	Présenter dans le PATP une définition des Jamésiens et des Cris en lien avec l'utilisation du territoire.	Réalisée en 2021-2022

99. Voir les RAG 2024-2025 du MEIE et du MELCCFP.

100. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

101. Voir le RAG 2024-2025 du MELCCFP.

102. Voir le RAG 2024-2025 du MELCCFP.

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification économique</b>	Poursuivre les activités de maillage afin d'encourager le partenariat entre les équipementiers et les fournisseurs de services du secteur minier des régions du Nord et du Sud.	Réalisée
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	s. o. <sup>103</sup>
	Entreprendre la phase II du projet de réfection de la route Billy-Diamond (anciennement la route de la Baie-James).	En cours
	Collaborer à la réalisation des projets de construction ou de rehaussement de diverses infrastructures locales de services ou de transport (ex. : voirie, relais, aérogare).	En cours
	Envoyer des appels d'offres sur invitation à des entreprises ayant une adresse dans la région pour leur donner des contrats de démantèlement de dépotoirs et de terrains occupés sans droit sur les terres du domaine de l'État ainsi que des études de caractérisation de sites potentiellement contaminés.	Réalisée en 2021-2022
<b>Priorité 3 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population</b>	Effectuer la caractérisation des sites miniers abandonnés de Cedar Bay, de Certac Grandroy, de Jaculet, de Joe Mann, de Lac Rose et de Québec-Chibougamau pour en planifier la restauration.	En cours
	Commencer les travaux de restauration des sites miniers abandonnés suivants : Asbestos Hill, Icon Sullivan, Joutel-Copper, Sablières 32I04-008 et 33F13-003.	Non amorcée
	Poursuivre les travaux de restauration du site abandonné de la mine Principale.	En cours
	Poursuivre les travaux de nettoyage des sites d'exploration abandonnés sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James (délégués au Gouvernement de la nation crie, au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et au Fonds Restor-Action Cri).	En cours
	Poursuivre les travaux de nettoyage des sites d'exploration abandonnés du Nunavik (délégués à l'Administration régionale Kativik, à la Société Makivik et au Fonds Restor-Action Nunavik).	Réalisée
	Restaurer le site abandonné d'une ancienne station-service à Radisson.	En cours
	Caractériser et démanteler une ancienne station-service sur la route Transtaïga.	Réalisée en 2020-2021

103. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

## Outaouais

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 4 : Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable</b>	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.	s. o. <sup>104</sup>
	Évaluer les besoins en données avec la région et, sur demande, rendre disponibles les données de manière à soutenir l'élaboration de politiques et la planification territoriale intégrée.	En cours
<b>Priorité 5 : Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification</b>	Promouvoir les sites à fort potentiel de développement touristique visant l'implantation de projets structurants.	Réalisée

## Saguenay–Lac-Saint-Jean

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 7 : Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement</b>	Contribuer à la mise en place de conditions favorables aux projets de transformation de l'aluminium.	s. o. <sup>105</sup>
<b>Priorité 8 : Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances</b>	Poursuivre l'acquisition de connaissances géoscientifiques en vue de mettre en valeur le potentiel minier du Québec.	Réalisée en 2024-2025
	Soutenir financièrement le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM).	Réalisée en 2021-2022
	Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer un projet minier.	En cours
	Acquérir de nouvelles connaissances géoscientifiques, notamment par des levés aéroportés.	Réalisée en 2021-2022
	Intégrer les innovations numériques dans le traitement de données géoscientifiques et l'évaluation du potentiel minéral.	En cours
	Appuyer la recherche et le développement en matière d'extraction, de transformation et de recyclage de minéraux critiques et stratégiques.	Réalisée en 2024-2025

104. Voir le RAG 2024-2025 du MELCCFP.

105. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 8 (suite)	Bonifier le soutien à l'exploration de base pour les minéraux critiques et stratégiques.	Réalisée en 2024-2025
	Stimuler l'implantation d'initiatives structurantes en intelligence artificielle dans les sociétés minières.	Réalisée en 2022-2023
	Offrir une aide technique afin d'alimenter les travaux de la Table de concertation minière du Saguenay-Lac-Saint-Jean (TRCM).	Réalisée
Priorité 11 : Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	s. o. <sup>106</sup>

## Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs<sup>107</sup>

### Abitibi-Témiscamingue

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale	Poursuivre la mise en œuvre de la vision forestière régionale.	En cours
	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée.	En cours

### Bas-Saint-Laurent

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires	Appuyer la Commission scolaire des Phares dans la réalisation d'un programme « faune-étude » pour les élèves de 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> secondaire axé sur la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage.	s. o.
Priorité 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables	Soutenir les projets innovants du Bas-Saint-Laurent.	En cours

106. Voir le RAG 2024-2025 du MEIE.

107. Pour toutes les actions qui sont sans objet (s. o.), voir le RAG 2024-2025 du MELCCFP.

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 6 (suite)	Réaliser, autant en forêts publiques que privées, les travaux d'éclaircie commerciale qui soutiennent la possibilité forestière.	En cours
	Favoriser le développement du plein potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales.	En cours
	Dans le cadre de l'objectif transversal prioritaire : relever le défi de main-d'œuvre et de relève entrepreneuriale, le MFFP appuie la réalisation d'un projet d'expérimentation sur l'emploi forestier dans la région.	En cours

### Capitale-Nationale

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière	Encourager le développement de la filière associée à la biomasse forestière résiduelle.	Abandonnée
	Soutenir l'industrie des produits forestiers.	En cours

### Centre-du-Québec

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Valoriser le milieu agricole	Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés.	S. O.
	Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projets de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection de milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieux agricoles.	S. O.
	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu.	S. O.

### Chaudière-Appalaches

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée.	En cours

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles</b>	Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des animaux malades et échappés, comme les sangliers, les cerfs rouges, les daims fauves et les autres espèces exotiques envahissantes, en milieu naturel.	S. O.
	Participer activement aux travaux du Ministère concernant la lutte contre les carpes asiatiques.	S. O.
	Appliquer les lignes directrices sur l'introduction de poissons tout en assurant la protection des zones de prépondérance de l'omble de fontaine.	S. O.
	Participer à la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans la Chaudière-Appalaches.	En cours

#### Côte-Nord

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord</b>	Consolider les activités de première transformation des ressources forestières et favoriser le développement de leur deuxième et troisième transformation.	En cours
	Offrir un soutien technique aux responsables de territoires fauniques structurés.	S. O.

#### Estrie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 4 : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie</b>	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée.	En cours, en continu
	Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective.	Réalisée
	Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois.	En cours, en continu
	Contribuer au développement acérico-forestier en synergie avec la production de bois.	En cours, en continu
	Accompagner les municipalités dans l'implantation de bonnes pratiques des activités nautiques afin de minimiser la propagation des espèces exotiques envahissantes.	S. O.

## Gaspésie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres</b>	Poursuivre les travaux du comité régional sur la stratégie de production de bois, notamment la fixation des objectifs de production de bois, le développement des scénarios d'aménagement, etc.	En suspens
	Mobiliser les acteurs du milieu autour de projets qui permettront de valoriser l'utilisation des sous-produits du bois, y compris la filière de la biomasse énergétique.	En cours
	Favoriser le développement du potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales.	En cours
	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée.	En cours
	Soutenir l'émergence de nouvelles entreprises de services associées aux activités de mise en valeur de la faune.	S. O.
	Profiter de l'abondance de certaines espèces, comme le saumon, l'original et le bar rayé, pour développer des créneaux d'excellence régionaux.	S. O.
	Favoriser, avec les partenaires, le développement de formations spéciales sur la chasse, la pêche et le piégeage, notamment à l'égard de l'orientation, du guidage et de la survie en forêt.	S. O.

## Îles-de-la-Madeleine

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable</b>	Soutenir la mise en œuvre d'actions visant la mise en valeur et la protection des ressources fauniques et forestières sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.	En cours

## Lanaudière

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 1 : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique</b>	Contribuer à assurer le contrôle des coûts d'approvisionnement en forêt publique et encourager la performance des usines de transformation du bois.	En cours
	Soutenir la création de richesse en rédigeant une stratégie régionale de production de bois.	Réalisée
	Contribuer au développement de l'acériculture.	En cours

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 4 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles</b>	Soutenir les entreprises dans le développement de la filière de la biomasse forestière énergétique et à d'autres fins.	En cours
<b>Priorité 10 : Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional</b>	Protéger et mettre en valeur les habitats fauniques de Lanaudière.	S. O.

## Laurentides

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 1 : Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable</b>	Favoriser l'innovation et la diversification afin d'accroître la contribution de l'industrie des produits forestiers au développement économique.	En cours
	Contribuer à assurer le contrôle des coûts d'approvisionnement en forêt publique et encourager la performance des usines de transformation du bois.	En cours
	Soutenir la création de richesse en rédigeant une stratégie régionale de production de bois.	Réalisée
	Mettre en place une cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière en Outaouais et dans les Laurentides.	Réalisée
	Contribuer au développement de l'acériculture.	En cours
<b>Priorité 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens</b>	Promouvoir une meilleure accessibilité aux plans d'eau des Laurentides.	S. O.
<b>Priorité 4 : Dans un contexte de changements, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale</b>	Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels, des populations fauniques et des milieux de vie.	S. O.
	Participer activement aux opérations de lutte contre la maladie débilitante chronique des cervidés.	S. O.

## Laval

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 8 : Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble	Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois.	En cours

## Mauricie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique	Soutenir les projets innovants de la Mauricie.	En cours, en continu
	Déterminer le potentiel acéricole afin d'appuyer le développement de l'acériculture.	Réalisée
	Mettre en œuvre le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative visant à favoriser l'accès aux différents plans d'eau québécois.	S. O.
	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu.	S. O.
Priorité 6 : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement	Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés.	S. O.
	Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projet de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection des milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieu agricole.	S. O.
	Participer activement aux travaux du Ministère concernant la lutte contre les carpes asiatiques.	S. O.
	Mettre en œuvre le Plan d'action 2016-2021 de la région de la Mauricie visant l'encadrement du camping dans les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) de chasse et de pêche.	S. O.
	Poursuivre les actions visant le rétablissement des espèces menacées ou vulnérables.	S. O.

## Montérégie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 3 : Créer la richesse par l'économie et l'innovation</b>	Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois.	En cours
	Optimiser la deuxième et la troisième transformation du bois.	Réalisée
	Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective.	Réalisée
	Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle.	Réalisée
<b>Priorité 6 : Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles</b>	Poursuivre les efforts pour valoriser le bois urbain.	En cours
	Assurer la protection de la biodiversité et des milieux naturels.	s. o.
<b>Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme</b>	Contribuer à promouvoir la chasse et à définir l'activité de pêche sportive sur certains plans d'eau de la Montérégie.	s. o.

## Montréal

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 3 : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises</b>	Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois.	Abandonnée
	Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle.	Abandonnée
	Contribuer à structurer la filière de transformation du bois.	Abandonnée
<b>Priorité 7 : Assurer la croissance durable et sobre en carbone</b>	Soutenir l'utilisation du bois.	Abandonnée

## Nord-du-Québec

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
<b>Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification économique</b>	S'impliquer auprès des communautés locales et autochtones.	En cours

## Outaouais

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Favoriser un développement fort et durable des communautés, fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains	Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie avec les communautés des Premières Nations.	En cours
Priorité 3 : Construire une identité régionale forte	Protéger et mettre en valeur les ressources et les habitats fauniques de l'Outaouais.	s. o.
Priorité 5 : Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification	Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière.	En cours
	Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes.	En cours

## Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages, maximiser le potentiel ferroviaire; optimiser les installations portuaires; compléter l'autoroute Alma-La Baie, développer le potentiel aéroportuaire; assurer une meilleure connexion entre la région et le territoire du Plan Nord	Faciliter l'accès au territoire public québécois.	En cours
Priorité 6 : S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région	Maintenir des relations harmonieuses avec les communautés autochtones.	En cours
Priorité 11 : Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière, soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation, favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre, optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche	Soutenir l'industrie des produits forestiers.	En cours
	Mettre en œuvre la stratégie régionale de production de bois.	En cours



